Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
Hôtel-de-Ville de Bulle
le 28 mai 2018 – de 19h30 à 22h05

Présidence Monsieur Sébastien BOSSEL (UDC), Président

Bureau
Monsieur Frank AELLEN (PDC)
Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Monsieur Grégoire KUBSKI (PS)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)
Monsieur Malik SEYDOUX (PLR)

Présents Mesdames, Messieurs
Thérèse ANATRA LUCHINGER (PDC) – Hervé AUBERT (PLR) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Pierre-Yves BINZ (PLR) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Nicolas CHARRIERE (PLR) – Isabelle COLLIARD (PS) Patric DAVET (PDC) – Eloïse DEMIERRE (PS) – Sebastian DESPOND (UDC) Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (PDC) – Eric GOBET (PLR) – Yann HOFMANN (PDC) – Alain JAQUET (UDC) – Erwan KERAVEC (PS) – Sébastien LAUPER (PS) – Gilles MORET (UDC) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (PDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts) – Dominique PROGIN (PLR) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Nicolas REPOND (PS) Jacques RIME (UDC) – Théodore SAVARY (PS) – Valérie SCHMUTZ (PLR) Amandine SUGNAUX (UDC) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts) Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Excusés Mesdames, Messieurs
Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC), Vice-Présidente – François CHARDONNENS (PDC) – Christophe GREMION (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Pierre-Yves LÜTHI (PLR) – Pauline VARGA (PS)

Total **44 membres sont présents, 6 sont excusés. La majorité absolue est de 23.**

Conseil communal Mesdames, Messieurs
Jacques MORAND, Syndic – Raoul GIRARD, Vice-Syndic – Johanna GAPANY – Patrice MORAND – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – David SEYDOUX – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER

Secrétaire Monsieur Guy MONNEY

Rédaction du PV Madame Anne FRACHEBOUD

Huissier Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

Monsieur le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette deuxième séance du Conseil général 2018 et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour le travail remarquable qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents à la tribune.

Depuis la dernière séance, des membres de notre assemblée ont perdu des êtres chers ; je leur présente toute ma sympathie. Plus particulièrement, nous pensons à Monsieur Jean-Carlo Gapany, papa de Madame la Conseillère communale Johanna Gapany, agent à la Police communale et huissier de notre Conseil, décédé le 24 avril ; en sa mémoire, je vous demande de vous lever et de respecter une minute de silence.

Suite à la démission de Monsieur Christian Repond, Monsieur Yann Hofmann, nouvel élu PDC, siège pour la première fois au sein de cette assemblée. Je lui souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans sa fonction de Conseiller général.

Je souhaite encore vous faire part d'une heureuse nouvelle : notre Vice-Présidente actuelle a récemment vu sa famille s'agrandir. Mardi 22 mai dernier, elle a donné naissance à un fils, François, raison pour laquelle elle est excusée ce soir. Au nom de notre Conseil, je lui adresse toutes mes félicitations et vœux de bonheur.

Par courriel du 13 mars 2018, Monsieur Beg Sadiku annonçait sa démission de la Commission Jeunesse et Famille. Le 20 mars 2018, Monsieur Théodore Savary a démissionné de sa fonction de membre de la Commission financière, pour la fin mai 2018, ayant été élu à la Commission des naturalisations et ne souhaitant pas cumuler deux mandats. Nous procéderons donc ce soir à deux élections pour leur remplacement, aux points 13 et 14 de l'ordre du jour.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 8 mai 2018, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Je rappelle également que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je signale une nouvelle fois que les débats sont enregistrés comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney, Adjoint au Secrétaire général, qui va procéder à l'appel nominal.

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

44 membres présents

6 membres excusés

majorité : 23

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Selon convocation publiée le 18 mai 2018 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 23 avril 2018.

L'ordre du jour ci-après faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Monsieur le Président considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018
2. Approbation des comptes et rapports de gestion 2017
3. Convention de modification des limites communales entre Bulle et Le Pâquier (RF 7029)
4. Adoption du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud Fribourgeois – approbation des statuts
6. Détermination du Conseil communal sur les postulats de
   - Monsieur Malik Seydoux, au nom du groupe PLR, demandant une étude de faisabilité, accompagnée d'un avant-projet, d'une estimation de capacité et de coût, pour la réalisation d'un parking sous la place du Marché, sous les jardins de Ste-Croix et sous la place St-Denis
   - Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC-PVL, demandant un concept réaliste à long terme du centre-ville élargi
7. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Camille Lavalette, au nom du groupe PS-Les Verts, relatif au ramassage des déchets organiques de décembre à avril
8. Décision de transmission du postulat déposé par Mme Kirthana Wickramasingam, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets.
9. Décision de transmission du postulat déposé par Mme Kirthana Wickramasingam, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant un rapport sur l'égalité salariale au sein du personnel communal
10. Décision de transmission du postulat déposé par M. Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, pour une stratégie d'encouragement des start up à Bulle
11. Décision de transmission du postulat déposé par M. Erwan Keravec, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant une connexion Mobul avec le quartier des Granges et un concept de mobilité par quartier
12. Décision de transmission du postulat déposé par Mme Valérie Schmutz et M. Eric Gobet, au nom du groupe PLR : Bulle, ville touristique – pour une politique ambitieuse du tourisme
13. Election d'un nouveau membre de la commission jeunesse et famille suite à la démission de M. Beg Sadiku du groupe PLR
14. Election d'un nouveau membre de la commission financière suite à la démission de M. Théodore Savary du groupe PS-Les Verts
15. Election à la Présidence du Conseil général
16. Election à la Vice-Présidence du Conseil général
17. Divers du Conseil général
18. Divers du Conseil communal

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, l'ordre du jour. L'assemblée peut donc délibérer.**

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018

Monsieur le Président rappelle qu'avant la séance de ce soir, chaque membre a reçu par courrier électronique le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018. Il remercie Madame Fracheboud pour ce document.

Il demande si ce procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, il le soumet au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2018 avec remerciements à son auteure.**

* * * *

Point 2 - Approbation des comptes et des rapports de gestion 2017

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic pour la présentation générale des comptes et rapports de gestion 2017.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous avez toutes et tous reçu les comptes de l'exercice 2017 ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne. Ces comptes sont agréables à présenter. J'adresse mes remerciements à tous les services communaux et à leur personnel pour leur excellent travail. Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil communal pour la bonne maîtrise de leurs dossiers.

Dans le rapport de gestion qui accompagne ces comptes, vous trouvez bon nombre de renseignements sur le fonctionnement de notre Commune et tous les chiffres qui s'y rapportent. J'espère que vous en avez fait une bonne lecture et reste à disposition si vous avez des questions. Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur le Vice-Syndic, Monsieur Raoul Girard, Responsable du dicastère des finances, pour une présentation plus détaillée des comptes 2017. J'en ai terminé Monsieur le Président ».

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et cède la parole à Monsieur Raoul Girard.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Raoul Girard s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Syndic l'a dit, les comptes de l'exercice 2017 de la Ville de Bulle sont bons, voire très bons. Le budget, vous vous en souvenez, prévoyait un très léger déficit, on va même dire que l'on tutoyait l'équilibre et finalement c'est un bénéfice de Fr. 2,4 millions que nous vous présentons ce soir. Ce bénéfice se rajoute à la fortune au bilan et ainsi la fait passer de Fr. 13,9 millions à Fr. 16,3 millions. Nous parlons rarement de la fortune de la Commune, mais j'aimerais vous dire que ces dernières années nous avons souhaité la consolider, même si, je vous l'avoue, elle est très théorique dans ce bilan. Mais nous le faisons en raison de la nouvelle Loi sur les finances communales qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2020, mais pour le premier exercice budgétaire 2021. Nous savons d'ores et déjà qu'il ne sera plus toléré de présenter un budget déficitaire, à moins de pouvoir prouver que la fortune est suffisante pour l'absorber. Aussi, bien qu'elle soit "comptable", cette fortune est très importante et vous comprendrez très certainement mieux les raisons pour lesquelles, ces dernières années, nous avons porté une attention toute particulière sur cette augmentation de fortune comptable.

Je vous parle d'un bénéfice de Fr. 2,4 millions, alors il faut aussi souligner ici qu'un bénéfice est bien "comptable" et bien théorique aussi puisqu'il apparaît après des amortissements supplémentaires de Fr. 4,9 millions. Nous devrions donc plutôt parler d'un bénéfice de Fr. 7 millions et j'aimerais vous rassurer – je le répète année après année –, lorsque nous procédons à des amortissements supplémentaires, ce n'est pas pour cacher le bénéfice final, loin de là !

Alors pourquoi une telle amélioration ? Un peu comme toutes les dernières années, les charges contenues ont baissé de 1 % par rapport au budget 2017 et nous devons nous en réjouir. Des produits sont en hausse, plus massivement, avec 5,4 %. Parmi ces produits supplémentaires, j'en relèverai quelques-uns :

- *L'impôt des personnes physiques, Fr. 767'000.-- de plus qu'au budget ;*
- *L'impôt sur les personnes morales – nous y reviendrons tout à l'heure –, Fr. 3,9 millions ;*
- *L'impôt sur les gains immobiliers et mutations immobilières, pas loin de Fr. 700'000.-- ;*
- *L'impôt sur les prestations en capital, Fr. 690'000.-- ;*
- *Des contributions immobilières supérieures de l'ordre de Fr. 270'000.--.*

Autre bonne nouvelle pour cette année 2017 : notre cash-flow qui se monte à Fr. 12,2 millions. Certains me l'ont dit, je vous exaspère chaque année avec cette notion de cash-flow, mais elle est essentielle et bien plus importante que celle du bénéfice, signalé à la fin, ou des amortissements supplémentaires. Dans toute entreprise ou commune, il y a des rentrées et des sorties d'argent. Un cash-flow de cette hauteur signifie qu'il y a eu Fr. 12,2 millions de plus d'argent rentré que d'argent sorti. Cet argent nous permet de faire des investissements et ceux-ci étaient massifs pour notre Commune en 2017, pas loin de Fr. 14,9 millions bruts sur lesquels il y a naturellement eu quelques recettes. Nous sommes donc à Fr. 13,6 millions nets, ce qui signifie un autofinancement avec Fr. 12,2 millions. Il a fallu aller chercher des fonds étrangers et emprunter le montant qui manquait, mais cela représente tout de même un autofinancement de l'ordre de 90 %, ce qui est assez rare à Bulle – il faut le souligner – et c'est quasiment une situation de rêve. Il s'agit de l'un des ratios les plus difficiles à atteindre et si, idéalement, il faudrait pouvoir combler 70 % de l'investissement par l'autofinancement, il est rare d'y arriver. Ceci me permet de vous dire que vous allez très certainement être sollicités pour des questions et des remarques disant que si le Canton va bien, les communes, elles, vont très bien, à en juger par leurs bénéfices et par les amortissements supplémentaires auxquels elles peuvent consentir. Pour répondre correctement, il faut toujours s'appuyer sur la notion de cash-flow car, malgré ces bons comptes, nous avons dû emprunter pour réaliser les investissements de l'année 2017. La situation entre canton et communes est donc très différente ; je rappelle que le Canton a une fortune de Fr. 1,6 milliard et des liquidités de Fr. 850 millions dans lesquelles il peut puiser lorsqu'il doit investir. Lorsque Bulle doit investir Fr. 15 millions, il manque tout de même Fr. 1,2 à Fr. 1,8 million qu'il faut trouver sur les marchés financiers.

Voilà pour les bonnes nouvelles mais, malheureusement, un responsable des finances a aussi toujours de mauvaises nouvelles et il est important qu'il s'y arrête ce soir. La première chose, et je le souligne encore une fois, l'impôt sur les personnes morales est meilleur qu'au budget, de Fr. 3,9 millions et c'est la très bonne nouvelle puisque par rapport aux comptes 2016, c'est plus ou moins Fr. 1,9 million de plus. Nous constatons donc que c'est ici qu'il y a une véritable amélioration. Les deux autres rentrées d'argent sont aussi conjoncturelles et c'est très bien mais j'attire votre attention sur le fait que c'est Fr. 1,250 million de moins que ce que nous avions il y a un an lorsque nous dévoilions les comptes 2016. Le phénomène est exactement le même pour l'impôt sur les mutations et c'est bien aussi, mais cela reste Fr. 1,5 million de moins qu'en 2016. Aussi, si nous constatons que ces comptes 2017 vont bien pour notre Ville, nous le devons essentiellement aux personnes morales. Mais il ne faut pas oublier les deux soucis majeurs par rapport aux personnes morales :

1. *Le premier, l'impôt conjoncturel (et ce n'est pas nous qui allons décider des bénéfices réalisés par les personnes morales) ;*
2. *Le second, qui inquiète beaucoup plus, est l'arrivée de la réforme fiscale des entreprises IV appelée PF17. Je vous rappelle que le peuple suisse a refusé la RIE III, il y a un peu plus d'un an maintenant, mais nul doute que nous aurons tout de même une quatrième réforme de l'imposition des entreprises qui aura un impact sur notre Commune. Bulle, avec de bons comptes grâce à de bonnes rentrées sur les personnes morales, encourt un risque sérieux de voir la situation se noircir. Je ne vous cache pas que nous sommes en grandes négociations aujourd'hui avec l'ACF (Association des Communes Fribourgeoises), le Grand Conseil et le Canton puisque nous savons que les communes seront davantage impactées par cette réforme que ne l'est le Canton lui-même. Voilà donc un sujet à venir compliqué. Hormis PF17, il y a naturellement l'arrivée du CO3 pour le prochain budget et nous en supporterons déjà quelques mois cette année, comme*

vous l'avez voté en décembre dernier. Il va falloir supporter la totalité de la note l'an prochain et ce sont évidemment des difficultés très importantes pour Bulle.

Je n'irai pas plus loin et en guise de conclusion, j'aimerais vous dire que les comptes sont bons, tant mieux, c'est vraiment ceux qu'il nous fallait cette année ! J'en ai terminé et comme l'a dit Monsieur le Syndic, nous sommes à votre entière disposition si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Girard pour sa présentation et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, pour son rapport d'entrée en matière.

Au nom de la **Commission financière**, Monsieur Yves Bosson s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil Général.

Introduction

Conformément et en respect des exigences de la loi sur les communes, les comptes annuels sont révisés par un auditeur agréé. Par conséquent, la Commission financière ne fait que donner son préavis sur le rapport des réviseurs ainsi que sur l'entrée en matière relative aux comptes de fonctionnement, d'investissements et sur le rapport de gestion 2017 de la Commune de Bulle.

Notre analyse est basée sur les documents suivants :

- *Fascicule des comptes 2017*
- *Rapports de l'organe de révision*
- *Rapport de gestion de l'exercice 2017*
- *Renseignements sur les valeurs inscrites au bilan au 31 décembre 2017*
- *Contributions payées à des tiers en 2016 / 2017*
- *Evolution de l'endettement 2013 / 2017*

Appréciation générale

Le budget 2017 prévoyait une perte de Fr. 334'550.-- et les comptes 2017 font ressortir un résultat bénéficiaire de Fr. 2'421'580.83, soit un écart favorable de près de Fr. 2,8 millions. En considérant les amortissements supplémentaires non obligatoires de Fr. 4'898'189.25, il serait encore plus favorable et se monterait à près de Fr. 7,7 millions. Même si ce résultat tient aussi compte d'un bénéfice de Fr. 776'654.-- sur la vente de terrain, il peut être à nouveau considéré comme exceptionnel et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il faut toutefois rester lucide et se rappeler que les derniers plans financiers nous annoncent le début d'années plus difficiles dès 2019, notamment avec une année d'exploitation complète pour le nouveau CO de Riaz.

Avec un montant de Fr. 111,5 millions, soit Fr. 1,2 million de moins de prévu au budget, les charges de fonctionnement, avant amortissements supplémentaires, mouvements des réserves et imputations internes sont maîtrisées par rapport au budget. Les principaux écarts budgétaires favorables proviennent des amortissements obligatoires, Fr. - 485'017.25, de diverses positions 314 concernant l'entretien des immeubles et routes pour Fr. - 338'030.-- et pour un montant net des charges liées de Fr. - 248'191.15. Ces dernières sont toutefois en nette augmentation, soit Fr. 2,9 millions par rapport à l'exercice 2016, dont Fr. 1,5 million provenant des charges liées. Les autres écarts négatifs importants sont issus des diverses rubriques liées au personnel, pour Fr. 779'000.-- (+ 2,38 %), Fr. 530'000.-- pour l'ensemble des rubriques 318 « Honoraires et prestations de services » ainsi que Fr. 423'000.-- pour les rubriques 365 « Aides et subventions à des institutions privées » dont Fr. 318'000.-- pour la prise en charge du déficit de la patinoire artificielle. L'analyse des principaux écarts et, plus globalement, des comptes de fonctionnement met en évidence une bonne maîtrise budgétaire. Toutefois, l'augmentation récurrente des coûts d'exploitation méritera une attention particulière à l'avenir au vu des difficultés annoncées.

Etant donné que les principaux écarts, tant positifs que négatifs, sont bien détaillés et expliqués dans le rapport annuel, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de les commenter davantage.

Les produits de fonctionnement, avec un total de 118.6 millions, sont supérieurs de 6,1 millions ou 5,4 % aux prévisions et sont légèrement inférieurs de Fr. 464'000.-- à ceux rapportés au titre de l'exercice 2016. Ce sont à nouveau les bons résultats rapportés pour les impôts sur les personnes morales et physiques avec respectivement + 3,9 millions et + 1,5 million qui justifient quasiment à eux seuls ce bon résultat. L'exercice budgétaire reste compliqué, notamment dans les prévisions fiscales. À ce titre, il n'est pas anodin de rappeler qu'un montant positif de près de Fr. 5 millions provient de soldes d'impôts sur les sociétés pour les années 2015 et 2016. Cela montre aussi la prudence des estimations réalisées. Il convient donc d'analyser ces chiffres à l'aune du dernier exercice dont les mêmes impôts étaient inférieurs de Fr. 2,4 millions, dont Fr. 1,6 million pour les personnes morales, afin de relativiser ces écarts. Les impôts indirects et autres impôts se sont montés à Fr. 12,5 millions et sont supérieurs de Fr. 1,1 million par rapport au budget mais inférieurs de Fr. 2,8 millions par rapport à 2016. Même si la comparaison avec le budget reste favorable, il est important de relever la seule diminution de Fr. 2,9 millions pour les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations. Ces impôts reflètent d'une certaine manière la dynamique dans le domaine de la construction et une érosion récurrente serait le signal d'un ralentissement de ce secteur économique avec les effets induits que cela implique.

Le rapport annuel détaillé fournit de nombreuses informations sur les principales variations constatées. Nous souhaitons remercier les auteurs pour la qualité et la pertinence de leurs remarques. Dès lors, nous n'avons pas de commentaires particuliers à faire quant à l'analyse des différents dicastères.

Les charges liées rapportées selon les comptes par nature 351 et 352 se sont montées à Fr. 48 millions, soit une diminution de Fr. 248'000.-- par rapport au budget mais une augmentation de Fr. 1,4 million comparativement à 2016 dont Fr. 854'000.-- pour le canton et Fr. 563'000.-- pour les communes et associations de communes. Elles représentent environ 43 % des charges avant amortissements supplémentaires, versements aux réserves et imputations internes, que cela soit pour les comptes 2017, le budget ou l'exercice 2016. Les produits liés ont quant à eux augmenté de Fr. 484'000.-- par rapport au budget et de Fr. 376'000.-- en comparaison des comptes 2016. En montants nets, les charges des produits liés sont donc inférieures de Fr. 732'000.-- au regard du budget et contribuent ainsi aussi au bon résultat rapporté. Elles sont par contre toujours supérieures de Fr. 1 million par rapport au dernier exercice. À cet égard, il est important de relever que l'arrivée du nouveau CO de Riaz aura une incidence financière déjà en 2018 avec une forte augmentation dès 2019. Compte tenu des projets d'infrastructures liés à l'évolution démographique et des charges qui en découlent, toujours plus importantes pour les collectivités, cette tendance ne devrait pas s'inverser et continuera à grever les comptes communaux à l'avenir. Cela ne doit toutefois pas enlever notre responsabilité de les comprendre, de les anticiper au mieux et d'essayer de trouver des solutions pour en minimiser les effets.

Endettement et cash-flow

Après deux années exceptionnelles, le cash-flow 2017 est à nouveau remarquable et se monte à Fr. 12,2 millions. Cet excellent résultat a quasiment permis d'autofinancer les investissements nets qui se sont montés à Fr. 13.7 millions alors que Fr. 16.1 millions étaient prévus au budget 2017. Cette situation et la conséquence d'une légère augmentation de la population ont eu pour effet conjugué de limiter l'endettement net par habitant à hauteur de Fr. 2'251.--, finalement assez proche des Fr. 2'210.-- rapportés l'an dernier. L'évolution des divers indicateurs financiers indiqués dans le rapport annuel, légèrement moins bons dans l'ensemble, reflète bien cet état. Globalement, ces derniers restent toutefois assez bons.

Finalement, la fortune, augmentée du bénéfice de Fr. 2'421'580.83 reconnu en 2017, se monte à Fr. 16'352'210,84 au 31 décembre 2017.

Conclusions

Une bonne gestion des charges de fonctionnement et des recettes fiscales supplémentaires découlant d'ajustements pour des exercices antérieurs ont permis de clôturer cette année 2017 avec un résultat positif. Malgré ce contexte favorable, la prudence reste de mise car même si la conjoncture reste favorable, certains signaux tels que le taux de vacance, le tassement des droits de mutations et des gains immobiliers, pour n'en citer que quelques-uns, sont peut-être annonciateurs d'une contraction de certains pans de l'économie. Même si le franc s'est déprécié tout au long de l'année 2017, offrant à nombre d'entreprises un peu de souplesse, allant même jusqu'à flirter avec la barre symbolique de Fr. 1.20 pour 1 euro en avril de cette année, il s'est depuis à nouveau apprécié récemment. Les incertitudes en Europe, notamment en Italie où la santé des institutions financières et l'instabilité politique sont préoccupantes, les conséquences du Brexit ou encore celles difficiles à évaluer du protectionnisme des Etats-Unis sont autant de faits qui risquent à nouveau de mettre à mal l'économie en redonnant

au franc suisse son rôle de valeur refuge. Ce scénario aurait un impact négatif considérable pour la pérennité de nos PME/PMI et pour les rentrées fiscales auxquelles elles contribuent d'une manière significative. À ce titre, le Projet fiscal 2017 (PF17) qui remplace la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) aura, à court terme, un impact négatif sur la fiscalité même si ses objectifs consistant à assurer la compétitivité tout en favorisant l'emploi et les investissements devraient avoir des effets positifs à moyen terme.

La gestion prudente du Conseil communal, notamment au regard de sa politique d'amortissements supplémentaires, porte ses fruits et aura encore un impact positif ces prochaines années. Toutefois, cela ne suffira pas pour gérer les années difficiles annoncées dans les derniers plans financiers quinquennaux. L'équilibre budgétaire des prochains exercices nécessitera donc encore beaucoup de rigueur dans la gestion des besoins en infrastructures et des charges de fonctionnement, de trouver des économies et de la créativité dans la gestion des revenus.

Malgré ces prévisions un peu pessimistes, la situation financière rapportée est réjouissante et nous nous devons de féliciter l'Exécutif et tous les employés communaux qui y contribuent également. La Commission financière, au vu de ces diverses considérations, préavise favorablement l'entrée en matière sur les comptes de fonctionnement, d'investissements et sur le rapport de gestion 2017 de la Commune de Bulle. Terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bossons pour son rapport d'entrée en matière.

A. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2017 et passe la parole aux Groupes, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal :

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Nicolas Repond s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Suite aux interventions et explications de notre argentier Raoul Girard et de notre Président de la Commission financière Yves Bosson, je ne peux que corroborer leurs dires et donc ne pas répéter tout ce qui a déjà été énuméré. Aussi, le Groupe PS-Les Verts félicite le Conseil Communal pour sa bonne maîtrise des dépenses, notamment en ayant légèrement diminué les charges de fonctionnement ; il se réjouit de l'agréable surprise des rentrées fiscales qui ont été supérieures à celles projetées. En fait, comme pour l'année 2016.

Mais il faut dire que si les rentrées fiscales ont été bonnes en 2017 et ces dernières années, c'est grâce aux rentrées des impôts sur les personnes morales. Cela va changer avec la PF17 qui va fortement diminuer les rentrées fiscales des communes dépendant beaucoup des personnes morales, comme cela vient d'être dit par notre trésorier. Aussi, il faudra bien que le Canton, qui souffrira moins de la PF17 que ses communes, les soutienne d'une manière ou d'une autre, pourquoi pas justement avec un peu de sa fortune de plus d'un milliard de francs ? Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond pour son intervention et passe la parole au Groupe PLR.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Philippe Dupasquier intervient en ces mots :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du Groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de m'exprimer sur les comptes 2017. Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité dans notre Groupe. Nous nous réjouissons du résultat de ceux-ci, qui dégagent un bénéfice de Fr. 2'421'580.83 après amortissements supplémentaires non obligatoires de Fr. 4'898'189.25, ce qui est remarquable en regard du budget qui prévoyait une légère perte de Fr. 334'550.--. Nous tenons à féliciter le Conseil communal et toute l'administration pour la bonne maîtrise des charges et le travail accompli.

Cet excellent résultat ne doit toutefois pas nous inciter à faire preuve d'un trop grand optimisme pour l'avenir. Cet excédent de revenus est dû pour l'essentiel aux rentrées fiscales des personnes morales, dont la volatilité est grande, largement tributaire des aléas de la conjoncture économique.

Le revenu fiscal des personnes physiques n'augmente malheureusement pas dans les mêmes proportions que la population. Il est préoccupant de constater qu'une part non négligeable de la population ne paie guère d'impôt et que le nombre de contribuables aisés est en diminution. Nous espérons qu'il ne s'agit pas là d'un signe d'une baisse de la proverbiale qualité de vie de notre cité.

L'augmentation des charges prévue par le plan financier doit inciter à la plus grande prudence dans l'utilisation des deniers publics et ne permet malheureusement pas à court terme de manière crédible d'envisager une baisse de l'impôt des personnes physiques.

Sur ces considérations, le Groupe libéral-radical accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2017 et son rapport de gestion. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Dupasquier pour son intervention et passe la parole au Groupe PDC/PVL.

Au nom du **Groupe PDC-PVL**, Monsieur Baptiste Pasquier intervient en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe PDC-PVL a analysé les comptes et le rapport de gestion 2017 de la Ville de Bulle avec beaucoup d'attention.

Le bon résultat de ces comptes et la bonne maîtrise des coûts nous réjouissent, tout comme les amortissements supplémentaires qui ont pu être effectués et l'excellent résultat au niveau du cash-flow. Mais nous restons prudents en voyant que ce sont les impôts sur les personnes morales qui ont grandement amélioré le résultat, ne sachant pas pour l'instant ce que va représenter l'entrée en vigueur du projet fiscal PF17. De plus, les diminutions de revenus des impôts sur les gains immobiliers et des impôts sur les mutations par rapport à 2016 sont les premiers signes annonciateurs d'un ralentissement dans le domaine de la construction.

Nous relevons spécialement le poste 790 "Aménagement du territoire" qui présente Fr. 662'774.-- de charges, dont Fr. 456'860.-- pour des honoraires, d'où une différence de Fr. 331'074.-- par rapport au budget. Il est expliqué dans le rapport de gestion que ce dépassement vient du fait que "certains honoraires ont été facturés à la fin des projets qui peuvent durer plusieurs années". Nous en déduisons que ceci peut rendre difficile l'estimation du budget. Dans la même ligne que notre remarque par rapport aux honoraires lors de l'approbation du dernier budget, nous trouverions très utile que ce compte soit mieux détaillé dans le rapport de gestion. Les données, comme les projets concernés, les prestataires et leurs prestations ainsi que les montants facturés devraient y être inscrits.

Le Groupe PDC-PVL approuve les comptes ainsi que le rapport de gestion 2017 et n'interviendra en principe pas lors de l'étude de détail des comptes. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et passe la parole au Groupe UDC.

Au nom du **Groupe UDC**, Monsieur Jacques Rime intervient en ces mots :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,

Nous avons pris connaissance des comptes de l'exercice 2017 qui montrent un bénéfice de 2.4 mio alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 334'550.--. Ce résultat parait réjouissant si l'on tient compte en plus d'un amortissement extraordinaire de 4,8 mio. Mais il est un peu plus mitigé si l'on tient compte du résultat du fonds de pension pour lequel le cautionnement de la ville de Bulle passe de Fr. 10'634'272.-- à Fr. 13'870'949.--, donc une perte de plus de 3,2 mio. Nous demandons donc au Conseil de continuer avec une gestion rigoureuse des deniers publics. Merci ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Rime pour son intervention.

Constatant que la parole n'est plus demandée, il passe à la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2017, par chapitre :

0. ADMINISTRATION

Recettes	Fr.	2'746'986.37
Dépenses	Fr.	10'503'541.59

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

1. SÉCURITE PUBLIQUE

Recettes	Fr.	3'518'010.21
Dépenses	Fr.	4'658'719.83

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Recettes	Fr.	1'540'311.50
Dépenses	Fr.	29'318'047.05

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

3. CULTURE ET LOISIRS

Recettes	Fr.	1'490'513.55
Dépenses	Fr.	8'389'439.57

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

4. SANTÉ

Recettes	Fr.	145'495.60
Dépenses	Fr.	9'595'298.75

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

5. AFFAIRES SOCIALES

Recettes	Fr.	19'033'706.37
Dépenses	Fr.	29'310'573.63

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATION

Recettes	Fr.	7'977'348.57
Dépenses	Fr.	12'930'888.55

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

7. PROTECTION / AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Recettes	Fr.	8'904'648.90
Dépenses	Fr.	9'859'549.11

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion.

8. ÉCONOMIE

Recettes	Fr.	976'672.49
Dépenses	Fr.	2'248'508'75

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Recettes	Fr.	87'947'363.23
Dépenses	Fr.	15'044'909.13

Monsieur le Président ouvre la discussion générale.

Constatant que personne ne demande la parole, Monsieur le Président clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2017.

Avec **Fr. 134'281'056.79** de revenus et **Fr. 131'859'475.96** de charges, le résultat du compte de fonctionnement présente **un bénéfice** de **Fr. 2'421'580.83.**

* * * * *

B. COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Monsieur le Président suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2017.

Le résultat global des comptes d'investissement est le suivant : **Fr. 1'254'218.75** de revenus et **Fr. 14'932'030.20** de charges, soit un excédent de charges de **Fr. 13'677'811.45.**

Il ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur les comptes d'investissements 2017. Comme cela n'est pas le cas, il passe à l'examen du bilan et des rapports de gestion 2017.

* * * * * *

C. BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président relève que le total du bilan s'élevait au 31 décembre 2017 à Fr. **172'889'944,12**, avec Fr. **16'352'210,84** de fortune pour la Commune.

Il ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le bilan de la Ville. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport de gestion.

* * * * * *

D. RAPPORT DE GESTION 2017

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un désire s'exprimer sur les rapports de gestion 2017.

Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, pour le rapport de vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

* * * * * *

E. RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES

Au nom de la **Commission financière**, Monsieur Yves Bosson, Président, s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers collègues du Conseil Général,

Comme le stipule l'article 97, alinéa 1, littera c^{bis} de la loi sur les communes, la Commission financière ne fait que prendre position sur le rapport de l'organe de révision qui, selon l'article 98d de la loi précitée, doit vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes fixés par le Conseil d'Etat pour les comptabilités publiques, ceci afin de décharger la Commission financière de contrôles purement comptables.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 7 mai 2018, a remis à la Commission financière divers documents relatifs aux comptes 2017. C'est également durant cette séance que Monsieur Stéphane Peiry de la société PKF Fiduciaire SA (anciennement Peiry & Schibli SA) à Fribourg nous a fait part du rapport de l'organe de révision sur la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Monsieur Peiry nous a expliqué les divers contrôles effectués dans le cadre du mandat de révision et qui sont détaillés dans une liste exhaustive des diverses rubriques du bilan, des comptes de fonctionnement et d'investissements. La Commission financière a également reçu une version de cette liste qui permet de comprendre la portée du travail effectué par les réviseurs. L'analyse de ce document et les commentaires additionnels de Monsieur Peiry n'ont pas suscité de question particulière de la part de la Commission financière.

L'organe de révision rappelle dans son rapport du 3 avril 2018 la responsabilité du Conseil communal pour l'établissement des comptes et souligne que sa mission consiste à les réviser et émettre une appréciation sur ces derniers. Il confirme ainsi que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et recommande donc à la Commission financière de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels 2017 qui font ressortir un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 2'421'580.83, un excédent de charges d'investissements de Fr. 13'677'811.45 et une fortune au bilan, après attribution du bénéfice annuel, qui se monte à Fr. 16'352'210.84 au 31 décembre 2017.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière recommande au Conseil Général d'approuver les comptes 2017 et les rapports de gestion tels qu'ils lui ont été présentés. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son rapport. Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ces comptes et le rapport de gestion. Tel n'étant pas le cas, il passe au vote des comptes et rapports de gestion 2017, dans leur ensemble.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, les comptes, bilan et rapport de gestion 2017 de la Ville de Bulle.**

* * * * *

Point 3 – Convention de modification des limites communales entre Bulle et Le Pâquier (voir message et plan en annexe)

Récusations

Messieurs les Conseillers généraux Baptiste Pasquier et Philippe Remy
Madame la Conseillère communale Marie-France Roth Pasquier

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic qui, au nom du **Conseil communal**, intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le message rédigé à votre intention concernant cette convention des modifications des limites communales entre Bulle et Le Pâquier (art. RF 7029 d'une surface de 6'478 m^2) présente clairement la situation ; il est bref et expose la donnée du problème ainsi que les conclusions que je vous relis :

> *"Les Conseils communaux de Bulle et de Le Pâquier prient le Conseil général de Bulle, respectivement l'Assemblée communale de Le Pâquier, d'approuver la modification des limites communales selon le plan présenté."*

Je reste à disposition s'il y a des questions particulières mais j'imagine qu'ainsi expliqué, tout est clair. Terminé, Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour sa présentation et ouvre la discussion générale.

Au nom du **Groupe PDC-PVL**, Madame Thérèse Anatrà Luchinger s'exprime en ces mots :

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Sans revenir sur le message relatif à cet objet, nous saluons cette solution pragmatique qui est avantageuse tant pour l'entreprise JPF SA que pour les communes de Le Pâquier et Bulle. Cette convention de modification des limites communales permet indirectement de maintenir les emplois d'une entreprise renommée dont l'activité contribue au développement économique de notre région. Il aurait en effet été regrettable que cette entreprise eût été contrainte de délocaliser son site de dépôts, faute de terrain à disposition. En outre, cette modification de limites offre une solution optimale en termes d'aménagement du territoire. En tenant compte de ces paramètres, cette modification de limites territoriales semble une évidence.

Si le terme " évidence" semble approprié pour l'acceptation du présent objet, il pourrait, au contraire, ne pas l'être pour certains d'entre vous si j'évoque l'idée d'une fusion à l'échelle de notre district. En effet, il semble "évident" qu'à plus ou moins long terme, une fusion de communes permettra d'éviter de devoir remodeler les limites territoriales et de faire reposer la charge du financement des équipements à la commune concernée alors que l'essor des entreprises sises en Gruyère profite à toute la région.

C'est sur ces quelques considérations que le Groupe PDC-PVL acceptera à l'unanimité la convention de modification des limites communales entre Bulle et Le Pâquier. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Anatrà Luchinger pour son intervention.

Il demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents dans la salle, *(2 Conseillers généraux sont récusés)*, soit par 42 voix, la modification des limites communales entre Bulle et Le Pâquier, conformément au plan présenté dans le message.**

  Etant donné qu'il ne sera procédé à aucun échange de terrain pour compenser la cession de l'article RF 7029 d'une surface de 6'478 m², la commune de Le Pâquier rétrocédera à la Ville de Bulle les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers inhérents à la surface cédée.

L'Huissier rappelle dans la salle les trois personnes récusées

* * * * *

Point 4 – Adoption du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal (voir message en annexe)

Monsieur le Président s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi ou de non-entrée en matière. Tel n'étant pas le cas, il rappelle l'art. 87 al. 2 du Règlement du Conseil général qui stipule notamment :

> *« Les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale doivent être déposés par écrit au Bureau avant l'ouverture de la séance. »*

Il informe qu'un seul amendement a été déposé à l'ouverture de la séance et propose de ne pas procéder à une lecture détaillée de ce règlement article par article et de passer directement à la lecture de l'amendement proposé.

Il ouvre la discussion générale et, constatant que sa proposition n'est pas contestée, passe la parole à l'un des auteurs de l'amendement, Monsieur Grégoire Kubski, lequel s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

> ***Amendements au projet de Règlement des marchés, foires et ventes (RMFV) sur le territoire communal de la Ville de Bulle, proposés conjointement par les Groupes PS-Les Verts et PDC-PVL :***
>
> *I. Modification de l'art. 22 al. 1 RMFV selon la formulation suivante :*
>
> *« [1] L'installation de stands fixes d'information ou de propagande et de récolte de signatures dans le périmètre du marché est soumise à autorisation ».*
>
> *II. Suppression de l'alinéa 2, remplacé par la formulation suivante :*
>
> *« [2] L'autorisation est délivrée à titre gratuit pour les stands à des fins politiques ou d'utilité publique et sans but lucratif ».*
>
> *III. Ajout d'un alinéa 3 à l'art. 22 RMFV :*
>
> *« [3] La Police communale peut réserver un ou des emplacements définis pour la tenue des stands visés à l'alinéa 1 et édicter des règles et conditions d'attribution et d'utilisation ».*

Argumentaire

Les amendements proposés conjointement par les Groupes PS-Les Verts et PDC-PVL consistent à modifier le régime du projet de Règlement des marchés, foires et ventes concernant l'interdiction pure et simple de stands à des fins politiques en particulier, dans le cadre des marchés et foires en ville de Bulle.

Les modifications que nous vous proposons sont inspirées par l'art. 28 du Règlement général de Police et des directives applicables aux marchés hebdomadaires de la Ville de Fribourg, actuellement en vigueur et qui ont fait leurs preuves.

Nous proposons d'une part de soumettre les stands d'information à autorisation et non de les interdire purement et simplement dans le périmètre des marchés. D'autre part, nous proposons de manière distincte que les stands à des fins politiques ou d'utilité publique et sans but lucratif puissent bénéficier d'une autorisation à titre gratuit, si tant est que l'autorisation leur soit accordée.

En l'état, un stand pour l'encouragement au don d'organes ou au don du sang serait interdit dans le périmètre des marchés et foires alors qu'il le serait à proximité de ceux-ci, en application de l'art. 18 de notre Règlement de Police qui autorise la récolte de signatures et la distribution d'écrits sur le domaine public !

De plus, un intérêt public existe à ce que la population soit informée des actualités politiques et pas uniquement par le biais de la presse et des médias. Rencontrer la population sur le terrain, comme vous en avez fait l'expérience durant les différentes campagnes que vous avez menées à succès puisque vous siégez ici, est un élément important pour tisser un lien fort entre les institutions de la ville de Bulle et sa population. Les marchés et foires constituent, dans une ville de taille moyenne comme celle de Bulle, des évènements rassembleurs. Dès lors, ces amendements tendent à tisser un lien plus fort entre les institutions politiques et la population et à y créer du débat, sans pour autant dénaturer les marchés et foires, qui gardent leur finalité commerciale.
A notre sens, il n'est pas proportionnel de fixer l'interdiction comme principe, mais il est préférable d'instaurer un système d'autorisation qui permettrait de garder le contrôle sur ces stands.

A notre sens toujours, aucun élément objectif ne permet de justifier une interdiction totale de stands politiques sur les marchés et foires à Bulle. Interdire car cela a toujours été interdit n'est pas une raison valable. Récolter des signatures y est permis et est considéré comme un droit protégé par la garantie des droits politiques de l'art. 34 Cst., comme l'a confirmé le Tribunal fédéral (ATF 97 I 897 consid. 5, et 109 Ia 210 consid. 4a). Le fait que ces stands soient soumis à autorisation permet en outre de définir un cadre strict à respecter pour le stand et permet de refuser l'autorisation si des troubles pourraient en découler.

Par ailleurs, les stands permettraient d'éviter d'avoir des militants trop mobiles qui parcourent le marché et qui pourraient déranger les visiteurs sur le stand d'exposants.

L'amendement concernant la gratuité a pour but d'éviter que des associations à but non lucratif comme la ligue contre le cancer, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein ou la Croix-Rouge, aient à débourser des montants pour une activité sans but lucratif. De même, les partis politiques seraient mis sur un pied d'égalité et une telle mesure encouragerait les contacts entre élus et la population, et pas uniquement dans les semaines précédant les élections.

Enfin, l'ajout d'un troisième alinéa vise à laisser la possibilité pour la police communale, chargée de la règlementation de l'ordre sur les marchés, de définir des emplacements précis ainsi que des règles d'attribution et d'utilisation pour la tenue de tels stands. Il est en effet souhaitable de ne pas multiplier les stands à caractère politique ou d'utilité publique afin que les marchés maintiennent leur caractère maraîcher et que l'attribution d'un emplacement soit accordée en tenant notamment compte d'une répartition équitable entre tous les partis politiques et les associations à but non lucratif. Afin de garantir cette équité, une limitation du nombre de réservations par mois ou par année pour un même organisme pourrait être envisagée. A cette fin, la Police communale peut s'inspirer des règles en la matière en vigueur dans d'autres villes romandes comme Genève. Je vous remercie de votre attention. » Pour le Groupe PDC-PVL, Thérèse Anatrà-Luchinger, et pour le Groupe PS-Les Verts, Grégoire Kubski.

Monsieur le Président remercie Monsieur Kubski pour son intervention et passe la parole à Monsieur Jérôme Tornare qui, **au nom du Conseil communal**, intervient en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En réponse à l'amendement proposé, je souhaite exposer quelques éléments qui ont fait l'aboutissement de ce règlement.

La vocation principale d'un marché est d'être commerçant avant tout et, donc, de promouvoir l'artisanat, la vente, le commerce local ainsi que les exposants venus de toute la Suisse romande. Ces mêmes commerçants ont fait la renommée de notre cité dans la qualité de nos marchés et foires, que même Fribourg nous envie.

Dans le cadre de l'élaboration de ce règlement, à l'art. 22 alinéa 1, il a été choisi de ne pas autoriser l'installation de stands d'information, de propagande ou de récolte de signatures dans le périmètre du marché. Toutefois, à l'alinéa 2, la distribution de matériel d'information ou de propagande ainsi que la récolte de signatures, par des personnes se déplaçant à l'intérieur du marché, restent possibles moyennant l'autorisation du Conseil Communal. L'installation de stand d'association est possible aujourd'hui hors du périmètre du marché, avec autorisation. Le Conseil communal n'est donc pas du tout fermé à laisser s'implanter en ville des stands d'utilité publique avec des missions humaines et sociales, mais cela hors de la zone du marché. Ceci garantissant la protection des droits politiques.

Pour information, actuellement dans la pratique, la Ville de Fribourg autorise uniquement les stands des partis politiques dans les marchés. Les autres stands de propagande, lobbyisme et autres associations se situent à l'extérieur des marchés. Cela a été mis en place suite à la grogne des commerçants qui voyaient leurs clients grandement importunés. Même aux emplacements extérieurs fixés par le Conseil communal de Fribourg, leur nombre a dû être limité en raison d'une forte demande. De plus, de nombreuses associations sous-traitent à des entreprises qui en profitent pour se faire de l'argent.

L'application d'un tel amendement soulèverait également de nouveaux problèmes qu'il faudrait traiter :

- *Quel parti, association ou autre communauté d'intérêt peut solliciter un emplacement ; souhaitons-nous des limites de déontologie ?*
- *Combien de mouvements, d'associations, de lobbyistes auraient le droit de se voir attribuer un stand lors des marchés, notamment folkloriques, au détriment de certains artisans locaux ?*
- *Quelle image de la ville et des marchés veut-on donner aux visiteurs extérieurs avec des stands de propagande ?*
- *Veut-on garder un rôle commerçant ou donner une autre orientation aux marchés et foires ?*
- *Comment maintenir l'équité de traitement entre les sociétés sous-traitantes qui en font commerce vis-à-vis des commerçants qui paient leurs emplacements ?*

En conclusion, nous souhaitons garder des marchés exclusivement commerçants. Ce n'est pas le rôle des marchés et foires de faire de la politique ou de la propagande avec le risque de certains débordements et une image qui pourrait se ternir. Dès lors, le Conseil communal souhaite maintenir son règlement tel qu'il vous a été proposé. Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Tornare pour la détermination du Conseil communal et il prend acte que ce dernier ne se rallie pas à la proposition d'amendement ; il ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

Il passe la parole à Madame Thérèse Anatrà Luchinger qui, au nom du **Groupe PDC-PVL**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Je remercie Monsieur le Conseiller communal Jérôme Tornare pour son intervention. Je comprends bien vos craintes liées à d'éventuels débordements par rapport à la tenue de stands, néanmoins c'est effectivement dans cette cité que nous proposons le rajout d'un alinéa 3, dans le but de réguler les demandes d'autorisations et de limiter effectivement les réservations de ces stands. C'est pour cela que nous proposons avec Monsieur Kubski que la Police communale ait la compétence de définir un ou des emplacements. Un seul emplacement serait déjà la porte ouverte pour que de temps à autre, les Groupes politiques locaux – qui s'engagent aussi pour vous soutenir dans vos actions politiques – puissent aussi faire passer leur message dans des lieux peut-être plus fréquentés, où se trouve la population, plutôt qu'à certains passages de la Grand-Rue à Bulle. Terminé.»

Monsieur le Président remercie Madame Anatrà Luchinger pour son intervention.

Il passe la parole à Monsieur Nicolas Charrière qui, au nom du **Groupe PLR**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe PLR a pris connaissance de l'amendement déposé par les Groupes PS-Les Verts et PDC-PVL sur l'art. 22 du projet de Règlement sur les marchés, foires et ventes sur le territoire communal. Le Groupe PLR vient également d'entendre le point de vue de Monsieur le Conseiller communal Jérôme Tornare.

Le Groupe PLR soutient la version de l'art. 22 selon le projet du Conseil communal et considère que les stands de nature politique ou de propagande n'ont pas leur place lors des marchés. Ceux-ci ont une vocation touristique, culturelle et commerciale. En d'autres termes, le Groupe PLR ne veut pas d'un mélange de genres qui serait difficilement applicable.

Le Groupe PLR est lui aussi garant des libertés individuelles et veut encourager le débat d'idées et les activités politiques. Le Règlement général de police que notre Conseil a adopté il y a quelque temps permet déjà à toute organisation, association ou parti politique de solliciter une autorisation pour installer un stand sur le domaine public communal, mais pas le jeudi matin sur la Place du Marché. En outre, le projet du Conseil communal, tel qu'il nous est soumis aujourd'hui, permet toujours à chacun de se balader entre les stands pour récolter des signatures. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Charrière pour son intervention.

Personne ne demandant la parole et du fait que le Conseil communal souhaite maintenir le projet tel que soumis, Monsieur le Président passe au vote sur l'article 22 en précisant qu'au cas où celui-ci serait refusé, le Conseil général votera ensuite sur l'amendement.

- **Au vote, le Conseil général accepte par 22 OUI, 21 NON et 1 ABSTENTION, l'art. 22 du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal, tel qu'il lui a été présenté.**

Etant donné que le seul amendement déposé a été traité, Monsieur le Président passe au vote du Règlement dans son ensemble.

- **Au vote, le Conseil général accepte par 30 OUI, 8 NON et 6 ABSTENTIONS, le règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal, tel qu'il lui a été présenté.**

* * * * *

Point 5 – Adhésion à la nouvelle Association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » (ASF) – approbation des statuts (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame Chantal Pythoud qui, au nom du **Conseil communal**, intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez pu prendre connaissance du sujet dans le message que vous avez reçu ; je vais résumer ainsi :

Le HFR a résilié la convention de gestion du service d'Ambulances Sud Fribourgeois, créé en 2002. Il a été décidé de reprendre cette gestion au sein du service d'ambulances en développant un nouveau service administratif.

Du point de vue juridique, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes. Lors de l'assemblée constitutive, le 6 décembre 2017, les délégués ont accepté à l'unanimité les statuts et le règlement de fonctionnement de la nouvelle association.

Ce soir, nous vous invitons à approuver formellement les statuts de l'Association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » et à entériner ainsi l'adhésion de la Commune de Bulle à ladite association. Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur le Président remercie Madame Pythoud pour cette intervention.

Il précise que le Conseil général est appelé à se prononcer sur l'adhésion de la Ville de Bulle à l'Association « Ambulances Sud Fribourgeois » (ASF) par l'approbation des statuts qui sont présentés. En aucun cas le Conseil général n'a la compétence de les modifier de quelque manière que ce soit. Monsieur le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et met au vote l'approbation des statuts, tels qu'ils sont présentés au Conseil général.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, les statuts de l'Association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » (ASF) et entérine ainsi l'adhésion de la commune de Bulle à ladite Association.**

* * * * *

Point 6 – Détermination du Conseil communal sur les postulats déposés par :

- **Monsieur Malik Seydoux, au nom du Groupe PLR, demandant une étude de faisabilité, accompagnée d'un avant-projet, d'une estimation de capacité et de coût, pour la réalisation d'un parking sous la place du Marché, sous les jardins de Ste-Croix et sous la place St-Denis**
- **Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du Groupe PDC-PVL, demandant un concept réaliste à long terme du centre-ville élargi**

(voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

Au nom du **Conseil communal,** Monsieur le Syndic s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous pris connaissance du message rédigé par le Conseil communal à votre intention, rapport qui traite des deux postulats, dans une réponse circonstanciée en huit pages. Ces deux postulats sont quelque peu différents, mais se rejoignent tout de même sur un point d'importance.

Le premier postulat, déposé par Monsieur Malik Seydoux, souhaite la construction d'un parking souterrain dans l'hyper centre-ville. Le second, déposé par Monsieur Baptiste Pasquier, parle plutôt d'un concept à long terme de la vie dans la ville mais également d'un parking souterrain.

Si l'on sait qu'un parking souterrain, tel que discuté sous la place du Marché et pouvant accueillir 400 places de stationnement, aurait un coût de Fr. 12 millions, il s'y rajouterait Fr. 8 millions de travaux complémentaires, des fouilles archéologiques estimées à environ trois ans, les travaux spéciaux d'excavation, l'endiguement du canal qui traverse cette place, le soutènement ainsi que l'aménagement de la place en surface, sans oublier le déplacement des nombreuses installations techniques qui se trouvent à cet endroit. Le montant, qui n'est pas mentionné dans le message, pourrait donc avoisiner les Fr. 20 millions. Mais ce n'est pas l'argent qui fut la première préoccupation du Conseil communal, qui s'est plutôt intéressé à la vie et à la vitalité de notre ville historique. Pour ce faire, il a mandaté Monsieur Nicolas Servageon de la Société Acompany Sàrl pour réaliser une analyse du commerce bullois en centre-ville. Son rapport a été largement commenté dans "La Gruyère" de jeudi 24 mai dernier et représente bien les points à résoudre. Ce n'est pas vraiment le parking souterrain qui préoccupe, mais plutôt l'occupation, le

cas échéant, de la place alors laissée vide en surface. Les travaux pourraient durer facilement trois ans pour les fouilles et deux ans pour la construction, donc cinq ans. Ils se feraient en parallèle à la métamorphose que créeront les travaux de la nouvelle gare de Bulle. Deux éléments de telle envergure en même temps priveraient la ville de places de stationnement, à la place du Marché et à la gare où le parking existant va être éliminé pour la construction.

Dans son message, le Conseil communal déclare qu'il n'est pas opposé à l'idée d'un parking souterrain et cette citation a été reprise dans la presse, mais en l'état, il vaut mieux patienter encore un peu. J'ai sous les yeux les statistiques de la fréquentation du parking Bulle-Centre, qui indiquent une diminution du chiffre d'affaires d'environ 12 % entre 2016 et 2017. En l'état, ceci ne signifie pas qu'il est possible de parquer systématiquement partout en ville, mais ce taux d'occupation est à prendre en compte dans les réflexions menées pour la construction d'un ouvrage d'envergure tel qu'un parking souterrain dans l'hyper centre-ville.

Le projet de la gare de Bulle et les workshops qui se tiennent actuellement sont importants par rapport au futur de notre cité, lequel ne veut pas seulement dire le stationnement et l'accès au centre, mais bien toute la circulation motorisée, cycliste et piétonne.

Voilà donc les éléments que j'avais envie de faire ressortir ce soir et je me réfère à la réponse qu'avait faite le Conseil communal à la Commission d'aménagement qui demandait un réaménagement du centre-ville, une réponse en l'état identique : nous devons d'abord "digérer" la réalisation de la Gare et de son grand parking de plus de 1'200 places ainsi que l'accès en ville par les chemins encore à réaliser, ceci avant d'entreprendre la construction d'un parking souterrain qui priverait la place du Marché de ses places de stationnement.

Toutes les autres informations figurent dans le message et nous restons à disposition pour d'éventuelles questions. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour cette intervention et passe la parole à Monsieur Malik Seydoux, auteur du premier postulat.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Malik Seydoux s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Au nom du Groupe PLR, je vous remercie pour votre réponse. Tout d'abord, il est réjouissant de lire que vous êtes plutôt favorables à la construction d'un parking sous la place du Marché ! C'est une très bonne nouvelle !

Par contre, vous nous communiquez que ce n'est pas le meilleur moment pour débuter ce projet, car il y a déjà plusieurs projets d'envergure en cours : la Gare, la Toula, la route de Riaz et bien d'autres. Mais ne pourriez-vous pas déjà avancer sur ce projet, lancer les études et les enquêtes préalables afin d'être prêts au moment voulu ! Vous pourriez déjà envisager quelques sondages avec les archéologues cantonaux afin de vraiment savoir ce qui se cache sous cette place. Il s'agira de discussions et de procédures qui vont prendre du temps et même si vous recevez toutes les autorisations dans les deux ans par exemple, rien ne vous obligera à débuter les travaux de suite. Par contre, tout sera prêt !

Nous ne comprenons pas vos craintes sur l'utilisation future de cette place libre de ses voitures. Pour nous, le parking actuel ne s'apparente pas à une zone animée. Par contre, il sera encore plus facile d'y organiser des événements d'envergure. Nous avons pu voir l'engouement populaire autour des grandes manifestations organisées ces derniers temps : Francomanias, Corrida, marchés divers, le Food Truck festival, Carnaval, les manèges, le Slow-up, Bull' bouge et bien d'autres encore : que d'exemples d'animation sur cette place. Les gens ont plaisir d'y venir, d'y rencontrer des amis et de découvrir le cœur dynamique de notre ville.

Ce dynamisme, nous le devons aussi à nos commerçants qui, année après année, travaillent, cherchent, inventent, innovent afin de faire vivre notre centre-ville. Donnons-leur un coup de pouce afin de faire vivre ce centre historique ! Donnons-leur des places de parc à proximité de leurs commerces, restaurants, cabinets. Donnons-leur la chance de faire venir les clients et les touristes, car je ne suis pas persuadé que les places mises à disposition par la Migros provoqueront un raz-de-marée humain au centre-ville. Ce besoin de places ressort également du rapport sur l'état des lieux du commerce bullois.

Fort de ces quelques remarques et constatations, le groupe PLR veut se donner le temps de la réflexion ! Ce projet est trop important pour notre ville et nos citoyens l'attendent ! Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas attendre la fin des autres projets d'envergure pour débuter celui-ci. Nous devons travailler en parallèle et être techniquement prêt lorsque nous devrons prendre la décision de lancer la construction.

D'autres villes l'ont fait, le font et continueront de le faire … alors pourquoi pas Bulle, cette ville si dynamique ?

Pour ce projet d'envergure, pour cette nouvelle carte de visite pour notre Ville, nous sommes sûrs que des partenaires privés sont prêts à vous accompagner pour le mener vers une réussite totale.

Pour conclure, je vous recommande à tous d'aller vous promener un dimanche après-midi, même partiellement ensoleillé comme hier, et vous verrez qu'il y a beaucoup de gens qui ont envie de passer du bon temps sur cette place du Marché : tous les bancs étaient pris, les terrasses étaient bien garnies, il y avait une très longue file d'attente chez un marchand de glaces, il y avait même des enfants qui jouaient sur la place. Imaginez alors celle-ci, libre de son trafic motorisé, facile d'accès au parking et avec un bel aménagement urbain. Je vous laisse à vos rêves et vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Seydoux pour cette intervention.

Il passe la parole à Monsieur Baptiste Pasquier, auteur du second postulat, qui au nom du **Groupe PDC-PVL**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe PDC-PVL remercie le Conseil communal pour sa réponse, spécialement pour l'étude très complète sur la situation actuelle des commerces bullois et les efforts consentis pour la mise en place du concept "Avec Bulle, Cité de rencontres". Cependant, force est de constater que votre réponse n'aborde pas le concept, respectivement la vision globale que nous demandions.

En effet, la vision à long terme du centre de Bulle ne nous est pas apparue, autant dans la définition des grands axes de circulation que dans le développement du tourisme. Cette vision à long terme du centre-ville permettrait de créer un équilibre entre le centre actuel et les futures zones planifiées.

Comme nous l'écrivions, le centre est en train de s'étirer avec l'émergence des grands centres commerciaux. Demain, il se déplacera très certainement avec la réalisation du PAD de la gare qui prévoit 15'000 m^2 de surfaces commerciales notamment et 1'100 places de parc supplémentaires. Effectivement, les nouvelles surfaces disponibles à La Toula vont créer un lien avec le centre-ville actuel, mais elles vont aussi augmenter la concentration de commerces dans cette zone. Ceci nous amène à penser que si rien n'est étudié pour revaloriser le centre actuel, celui-ci sera déserté au profit des grands centres commerciaux équipés de grands parkings où tous les magasins sont regroupés et, à futur, au profit de la gare.

Selon l'enquête intitulée "Le commerce de détail fribourgeois à la croisée des chemins", menée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie Fribourg, l'agglomération bulloise est l'un des deux pôles principaux du commerce de détail dans le canton de Fribourg par rapport à la concentration des commerces, laquelle est mesurable en observant le nombre d'habitants par magasin. Il serait dommage de perdre ce statut à cause d'un manque d'anticipation.

Nous trouvons préjudiciable que le Conseil communal ne propose pas déjà maintenant un concept pour maintenir et dynamiser le centre-ville actuel. Ce concept devrait tenir compte des données connues à ce jour et des futures réalisations ainsi que des accès pour les différents types de mobilité. Bien sûr, ce qui est prévu aujourd'hui ne sera pas forcément réalisé demain. Mais attendre de voir ce qui se passera une fois que les grands projets en cours de réalisation ou de planification seront terminés, n'est pas la solution. Il est important d'anticiper et planifier dès aujourd'hui les infrastructures de mobilité et les équipements correspondant à ce que sera Bulle dans les 5, 10 voire 20 ans à venir. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier. Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur la détermination du Conseil communal.

Il cède la parole à Madame Carole Fritschi qui, au nom du **Groupe PS – Les Verts**, intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

La réponse du Conseil communal aux postulats de Messieurs Seydoux et Pasquier nous satisfait moyennement.

D'un côté, si nous louons la volonté du Conseil communal d'accorder un soin particulier au développement des quartiers de la Toula et de la Gare, nous sommes en revanche inquiets de son attentisme en ce qui concerne le centre-ville actuel. En effet, l'aménagement du centre historique est loin d'être satisfaisant et, à notre avis, la proposition de fermer à la circulation la rue de la Promenade, ponctuellement pendant la belle saison, comme expérience, risque d'être inutile si rien n'est mis en place pour y attirer les gens. Rappelons-nous l'échec des tentatives de fermeture de la Grand-Rue. Pour que les piétons investissent un espace public, il faut l'aménager, le rendre agréable, convivial. Il est vrai que cette rue de la Promenade pourrait facilement être rendue piétonne, sans bloquer la circulation au centre-ville, sans péjorer l'accès aux magasins. Ce serait même l'occasion d'agrandir les terrasses des cafés, bars et restaurants qui s'y trouvent. Dès lors, pourquoi ne pas être proactifs et prendre la décision de la fermer à la circulation, mais en l'aménageant vraiment comme zone piétonne ? Il y aurait un investissement à court terme, certes, mais cela pourrait constituer une première étape raisonnable dans la sauvegarde du centre historique.

D'un autre côté, nous sommes soulagés que le Conseil communal ne se lance pas tête baissée dans la construction d'un parking souterrain. Je vous rappelle ici que la politique de la mobilité de notre canton est (je cite) :

> *« de promouvoir la mobilité douce pour les trajets quotidiens ainsi que de loisirs et, ainsi, de diminuer la part modale des transports individuels motorisés ».*

Or, nous savons que plus l'on construit des infrastructures pour la voiture, plus il y a de voitures. Certes, nous avons pu lire dans la presse cette semaine que le Bullois est très attaché à sa voiture. J'avoue d'ailleurs être venue en auto ce soir (cela dit, mon objectif de l'été est de me remettre au vélo et le jour où les transports publics fonctionneront jusqu'à minuit en semaine, je pourrai, en hiver, rentrer en bus). Toujours est-il que le Bullois qui aime tant sa voiture vit sur Terre, une planète dont les ressources ne sont pas inépuisables… et le Bullois, vous, moi, comme les autres, devra forcément, un jour, changer sa façon de vivre et de se déplacer. L'avenir, ce n'est pas Las Vegas, mais Copenhague, une ville dont les autorités se sont fixé le but suivant : en 2025, 75 % de leurs habitants devront se déplacer à pied, à vélo ou en transports publics. Comme ils avaient déjà atteint 67 % en 2013, ils devraient y arriver. Or, à Copenhague, cela fait plusieurs dizaines d'années qu'on n'investit plus dans les routes et les parkings, mais dans les pistes cyclables, les zones piétonnières et les transports publics.
Par conséquent, nous pensons qu'investir 20 ou 30 millions dans un parking souterrain alors que personne ne peut dire quelle sera notre façon de nous déplacer dans 20 ou 30 ans est un risque énorme pour les finances de notre ville et, surtout, un projet qui n'a rien de visionnaire ! Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Fritschi pour cette intervention et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur la détermination du Conseil communal.

Il cède la parole à Monsieur Alain Pasche qui, au nom du **Groupe UDC**, intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,

Le Groupe UDC a pris connaissance de la détermination du Conseil communal relativement aux postulats de Messieurs Malik Seydoux et Baptiste Pasquier au sujet principalement de la vitalité du centre-ville et de ses commerces.

Tout d'abord, notre Groupe rappelle qu'il partage les mêmes préoccupations que leurs auteurs.

En ce qui concerne ensuite la détermination du Conseil communal, nous sommes satisfaits de lire que celui-ci relève, sur la base de l'étude des commerces, d'une part qu'il est nécessaire de ne pas diminuer le nombre de places au centre-ville et, d'autre part, que l'accès en voiture ne doit pas être entravé, puisqu'il s'agit encore d'un mode de transport très utilisé par nos concitoyens.

Il s'agit là de deux arguments relayés par l'UDC de longue date et nous serons évidemment très vigilants à ce que les Autorités respectent les besoins de la population sur ces points. En particulier, nous continuerons à veiller à ce que les usagers qui se déplacent avec leur propre véhicule puissent continuer à le faire dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas assuré au vu des différents projets en cours. Nous soutiendrons évidemment les démarches favorisant la mobilité douce mais nous serons très attentifs à ce que ces développements ne péjorent pas l'accès, en voiture, au centre-ville et aux commerces.

Enfin, en ce qui concerne la réponse du Conseil communal quant au projet de parking sous la place du Marché, nous sommes d'avis qu'elle y revient d'une manière biaisée puisqu'elle indique que faute d'activités suffisantes en surface, il n'est pas opportun, en l'état, d'avancer dans le projet. Or, précisément, l'un des buts du parking serait de pouvoir développer d'avantage d'animation en surface. Nous souhaitons donc que le projet ne soit pas enterré et soutiendrons les démarches du Conseil communal pour collaborer avec les commerçants, afin notamment de développer l'occupation de l'espace public, tout en rappelant qu'à notre sens, la place du Marché n'est pas une zone désertée. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasche et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur la détermination du Conseil communal.

Il cède la parole à Monsieur Martin Rauber qui intervient au nom de la **Commission d'aménagement** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission d'aménagement a pris connaissance avec intérêt des réponses du Conseil communal aux postulats Seydoux et Pasquier qui abordent les aménagements au centre-ville.

Nous ne vous cachons pas que nous restons sur notre faim. En effet, plusieurs points n'ont pas été abordés et les arguments évoqués ne nous satisfont pas. J'articulerai mon intervention autour de trois axes :

1. *les considérations générales,*
2. *les aménagements concrets avec l'exemple de la rue de la Promenade,*
3. *quelques questions à l'Exécutif.*

Considérations générales

Nous avons bien compris que les aménagements au centre-ville seront conditionnés par la future gare et les incidences que celle-ci aura sur les circulations et la mobilité douce.

Nous nous réjouissons de voir les résultats du workshop de la gare qui nous permettront d'intégrer des aspects supplémentaires et de prendre des décisions politiques en considérant le plus de paramètres possible.

Cependant, on ne peut pas renoncer à analyser le reste de la ville sous prétexte qu'on ne connaît pas encore l'évolution du centre une fois la gare achevée.

C'est pourquoi, nous devons mettre l'accent sur les places publiques et voir dans quelles mesures elles pourraient être transformées pour offrir plus de convivialité, corolaire indispensable à la densification de la ville. En plus de la place du Marché, nous pensons à la place des Alpes et à la place Saint-Denis. En parallèle, les routes et le stationnement doivent être repensés afin de préparer au mieux l'avenir.

Pour rappel, lors du Conseil général du 18 décembre 2017, Monsieur le Syndic est intervenu en ces termes :

> *« Le Conseil communal propose de travailler avec le budget de fonctionnement pour une pré-étude, ainsi qu'une rencontre avec la Commission d'aménagement afin de pouvoir proposer au Conseil général de mai 2018 un crédit complémentaire nécessaire pour mener à bien les études demandées par la Cam ».*

Rue de la Promenade

En ce qui concerne la rue de la Promenade : enfin ! Enfin une intention d'offrir un peu de convivialité supplémentaire à notre population. En 2011, la Commission d'aménagement proposait de fermer cette rue à la circulation

automobile afin de donner cet espace aux piétons et d'y aménager des terrasses à l'écart des voitures. Si nous saluons la proposition du Conseil communal, nous nous interrogeons sur la réalisation de la mesure. Il ne faut pas simplement mettre une barrière Vauban en bout de rue de temps à autre car les gens n'utiliseront certainement pas la surface libérée. Auriez-vous envie de boire un verre à une table posée sur une route ? Nous pas ! C'est pourquoi nous demandons à ce que le revêtement de surface du secteur concerné soit revu dans le but de compléter la place jusqu'aux façades.

Contrairement à ce qui a été évoqué, ce n'est pas aux commerçants d'animer ce lieu, mais bien à la Commune de faire en sorte qu'il soit attrayant et ainsi le public y apportera une nouvelle vie.

Si l'aménagement n'est pas revu, nous craignons que les gens ne s'approprient pas l'endroit et que la mesure n'atteigne pas le résultat escompté.

Profitons de cette opportunité pour réaliser un espace de qualité et mettons-y les moyens financiers nécessaires.

Nous posons alors trois questions à l'Exécutif :

1. *Est-ce qu'un budget a été débloqué pour mettre sur pied une pré-étude du centre-ville, comme proposé par M. le Syndic lors du Conseil général du 18 décembre 2017 ?*
2. *Est-ce que le Conseil communal prendra position de manière circonstanciée sur les aménagements proposés par la Commission d'aménagement pour le centre-ville et dans quel délai ?*
3. *Quelle est la vision du Conseil communal pour le centre-ville, en ce qui concerne les circulations, le stationnement et les places piétonnes ?*

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Rauber pour cette intervention et demande si le Conseil communal souhaite y répondre directement. Il passe la parole à Monsieur le Syndic.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic répond en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il y aurait certes beaucoup de choses à dire puisque les Conseillers généraux sont totalement partagés dans leur vision, mais ceci est le jeu de la démocratie. Je vais aller droit au but par rapport aux trois questions posées par Monsieur Martin Rauber :

1. *Aujourd'hui, le débat porte sur le réaménagement du centre-ville et de la mise en zone piétonne de la rue de la Promenade. Le dossier de la rue de la Promenade est en consultation auprès des Services cantonaux en vue d'obtenir les autorisations nécessaires pour pouvoir fermer cette rue. Avant de projeter ce qui sera réalisé à cet endroit, il faut une autorisation et nous avons bon espoir !*

   Aucun budget n'a été prévu pour l'instant étant donné que les travaux d'études sont déjà en cours car ils font partie intégrante de la métamorphose que va créer la modification des circulations par rapport à la nouvelle gare de Bulle. Il y a un workshop, et c'est déjà la troisième fois que sont réunis tous les mandataires (bureaux d'études, services concernés par la sécurité, la circulation, le bruit, l'environnement, la mobilité douce…), autant de personnes qui collaborent avec le Conseil communal, et des représentants de la Commission d'aménagement pour le futur de la Ville de Bulle au niveau des circulations. En l'étant, nous ne voulons pas débloquer un budget complémentaire pour aller chercher d'autres mandataires pour réaliser le même travail.

2. *L'aménagement du centre-ville est tel qu'il est aujourd'hui ; il n'est pas très ancien, nous vous l'avions dit et il a coûté relativement cher. Le refaire maintenant, pour tout recasser et peut-être dans quelques années y construire un parking souterrain ? Ce serait vraiment dommageable pour les millions qui auraient été dépensés. Cela dit, le Conseil communal n'est pas opposé à de nouveaux aménagements, ou à des modifications, mais en ce qui concerne la place des Alpes, il y a des décisions qui ont été prises la semaine dernière par rapport au dernier workshop qui ne vont pas dans le sens des éléments proposés ou souhaités par la Commission d'aménagement. Au niveau métamorphose du centre-ville, il est important que vous discutiez avec vos représentants dans ces groupes de travail.*

3. *La circulation de la Ville de Bulle dans 10 ou 20 ans : je vous rappelle qu'il y a demain soir à 19h30 dans cette même salle la présentation du PAL 2018 à la population, avec les dossiers directeurs et la descendance des plans pour aboutir à ce qui est mis à l'enquête actuellement. Il s'agira d'une présentation sommaire mais chacun pourra consulter le dossier sur le site internet de la Ville de Bulle, au Service technique à La Tour-de-Trême et même à la Préfecture. Ce ne sont donc pas les informations qui manquent. Nous sommes toujours disposés, et ceci dans un but constructif, à informer et je crois que la situation s'est fortement améliorée avec la Commission d'aménagement : nous travaillons en bilatéral, nous nous rencontrons pour débattre des idées respectives, ceci sans forcément dépenser de l'argent en études complémentaires. Dès qu'une idée est intéressante, d'où qu'elle émane, il faut la retenir et la mettre en œuvre.*

Voilà, je ne veux pas prolonger par rapport aux trois questions de Monsieur Rauber mais ce sont les réponses que je peux y apporter sur la base des éléments en ma possession. J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour ses réponses et demande si un autre membre du Conseil communal souhaite encore s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur les postulats de Messieurs Malik Seydoux et Baptiste Pasquier.**

* * * * *

Point 7 – Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Madame Camille Lavalette au nom du Groupe PS-Les Verts, relatif au ramassage des déchets organiques de décembre à avril (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame Johanna Gapany qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

C'est évidemment avec beaucoup d'intérêt que le Conseil communal a étudié la demande de Mme Lavalette. Croyez bien que le tri des déchets est l'une de mes préoccupations, tout d'abord en tant que Conseillère communale en charge des déchetteries mais aussi en tant que fille d'un ancien Conseiller communal, chargé en son temps de mettre en place la déchetterie de la Tour-de-Trême.

A l'époque, on inventait le tri et le contenu des cours du samedi matin reste bien ancré dans ma mémoire, soyez-en certains. Mais nous avons fait du chemin depuis et je ne me lasse pas de constater nos progrès en la matière, bien qu'il y ait lieu de relever que la mauvaise foi n'est pas réservée à nos chers prédécesseurs lorsqu'il s'agit de ménager nos efforts…

Si la question est digne d'intérêt, permettez-moi de vous épargner une leçon sur le bon et le mauvais trieur car l'exemple est partout en ville et si nous ne cessons d'innover pour donner envie de trier, il faut bien constater que nous n'avons pas tous la même sensibilité face à notre environnement.

Notre environnement, parlons-en. Vous le savez, le tri des déchets est un comportement responsable et respectueux du monde qui nous entoure, de nos voisins, de nos parents et amis et évidemment des générations futures. Alors c'est avec une vision de développement durable que nous devons l'envisager et en sachant prioriser les mesures, sans quoi nos efforts seront contre-productifs. Allier les aspects écologiques, sociaux, pratiques et économiques est absolument nécessaire et ce sont ces 4 éléments que nous avons étudiés pour répondre à une question des plus légitimes.

Si les avantages peuvent être relevés d'un point de vue écologique, le coût annuel de plus de Fr. 50'000.-- et les difficultés pour la mise en pratique en raison du déneigement sont démesurées au vu du résultat. En tant que représentants de chaque citoyen de cette ville, nous avons aussi le devoir de veiller à ce que chaque centime investi serve le bien-être commun. Sachant que les Fr. 50'000.-- investis pour cette mesure seront répercutés sur le prix du sac puisque les frais de gestion des déchets sont assurés par les taxes, il est alors de notre responsabilité de mettre nos efforts sur d'autres mesures.

Avant de terminer, je tiens à préciser que nous avons contacté la commune d'Epalinges puisqu'elle a été citée en exemple et l'exercice s'avère loin d'être concluant puisque cette commune envisage de revenir en arrière.

Sur ces quelques éléments, je me tiens évidemment à disposition pour tout complément et je vous remercie vivement pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour la présentation de la détermination du Conseil communal. Madame Camille Lavalette, auteure du postulat, étant excusée, Monsieur le Président demande au Groupe PS-Les Verts si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Nicolas Pasquier s'exprime en ces termes au nom de Madame Camille Lavalette :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Madame Lavalette est extrêmement déçue de cette réponse du Conseil communal au postulat qu'elle a déposé au nom du Groupe PS-Les Verts, ceci tant du point de vue de l'absence de consistance des arguments appuyant son refus que de l'absence de prise de conscience de l'enjeu que représente le tri des déchets. L'argument du Conseil communal est uniquement pragmatique et financier.

Ce dernier est d'avis que puisque les déchets organiques hivernaux sont négligeables en quantité et que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires importants pour le citoyen de jeter ses déchets verts dans les sacs poubelles soumis à la taxe, il n'est pas approprié et raisonnable – au vu des coûts supplémentaires engendrés – de prévoir le ramassage des déchets verts durant plus de quatre mois sur les douze mois que compte l'année. Cet argument purement financier fait fi des objectifs fixés par la loi en matière de valorisation des déchets et notamment l'art. 30 al. 2 de la loi sur la protection de l'environnement qui stipule que "les déchets doivent être valorisés dans la mesure du possible".

A l'impossible nul n'est tenu, mais l'argument qui consiste à se réfugier derrière le fait qu'il est plus compliqué d'organiser le ramassage des déchets organiques en hiver, en raison des conditions météorologiques, dénote l'absence de volonté politique d'aller dans le sens d'une politique écologique responsable en matière de déchets. Quant à l'argument qu'il n'est pas possible d'effectuer un ramassage tous les quinze jours, il ne tient pas non plus. Il est en effet possible de prévoir un container vert par immeuble pour ces déchets et ainsi d'envisager un passage tous les quinze jours.

Madame Lavalette est actuellement en séjour à Freiburg en Allemagne et elle aimerait vous dire que là-bas on ne badine pas avec le tri des déchets. Les Fribourgeois de Freiburg possèdent des poubelles avec quatre compartiments : pour le papier, pour les emballages, pour les déchets organiques et pour les déchets résiduels. Le ramassage s'effectue une fois par semaine et ce, durant toute l'année et par tous les temps. Les solutions existent, elles demandent simplement une volonté de mise en œuvre et une certaine conviction. Il en est de même de l'utilisation des deniers publics, qui relève avant tout de la fixation de priorités et d'une vision à long terme. L'Allemagne fait partie des pays européens les plus en avance sur le tri des déchets ménagers en raison de sa politique écologique efficace depuis les années 70. Nous devrions prendre exemple sur ce premier de classe en matière de recyclage et de compostage pour les déchets municipaux.

En conclusion, Madame Lavalette s'exprime dans la langue de Goethe en disant : « wo eine Wille ist, da ist auch ein Weg. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier pour l'intervention qu'il a faite au nom de Madame Lavalette.

Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur la détermination du Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

- **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Camille Lavalette au nom du Groupe PS-Les Verts, relatif au ramassage des déchets organiques de décembre à avril.**

* * * * *

Point 8 – Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Madame Kirthana Wickramasingam au nom du Groupe PS-Les Verts, sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Kirthana Wickramasingam sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets.

Il demande à Madame Wickramasingam, auteure du postulat, si elle souhaite apporter un commentaire. Tel n'étant pas le cas, il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Au nom du **Groupe PDC**, Monsieur Yann Hofmann s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le PDC soutient le postulat sur le développement durable déposé par Madame Kirthana Wickramasingam au nom du Groupe PS-Les Verts.

En effet, bien que la Commune de Bulle soit labélisée « Cité de l'énergie » depuis octobre 2015 et membre du Cercle Indicateurs depuis 2017, il serait souhaitable qu'elle s'engage prochainement dans un réel processus de développement durable, telle qu'une stratégie ou un agenda axés sur les principes de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies et de la Stratégie nationale pour le développement durable 2016-2019. La commune pourrait en outre, à bref délai, intégrer l'Association Coord21, qui regroupe les collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable ; cette plateforme permet d'échanger aisément sur les diverses pratiques en cours, de rencontrer les responsables de développement durable de ces collectivités et institutions et de développer des projets communs et des synergies. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Hofmann pour sa remarque et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Il passe la parole à Monsieur Gilles Moret qui, au nom du **Groupe UDC**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le développement durable repose sur l'équilibre entre trois facteurs : l'environnement, l'économie et le social. A chaque niveau, le principe de gouvernance conduit les trois grands acteurs de notre collectivité (l'Etat, le citoyen, l'entreprise) vers la concentration et la recherche du consensus pour le bien de tous et des générations futures.

Le Groupe UDC juge que la situation actuelle dans notre ville est satisfaisante grâce au travail du Conseil communal et des initiatives privées et citoyennes du tissu économico-social. La Commune peut mettre en avant la réussite de projets comme Mobul, des voies vertes, du réaménagement de l'espace public pour la mobilité douce, du label « Cité de l'énergie », de la Bulle professionnelle, du succès de ses associations culturelles et sportives, de son tissu économique local plutôt bien développé ou de l'intégration de ses personnes âgées ou d'origine étrangère.

Bien sûr, le Groupe UDC émet quelques réserves notamment sur l'aménagement du territoire, les projections financières à moyen terme ou quant à la viabilité de la Caisse de pensions du personnel communal.

Pour résumer, soyons fiers du chemin parcouru par notre collectivité et profitons plus du potentiel de tous les acteurs locaux et du réservoir d'idées citoyennes pour le bien des futurs petits Bullois.

Pour en revenir au postulat, le Groupe UDC pense qu'au vu des exemples d'initiatives et des succès précités, avoir toutes sortes de rapports concernant le développement durable n'est pas une priorité. De plus, le postulat propose la création d'un poste de responsable du développement durable au niveau de notre Commune. Or, nous pensons que le développement durable doit être un objectif inhérent à chacun. Et encore plus à chaque représentant de l'appareil communal. Nul besoin d'un responsable, nous sommes tous responsables ! Le Groupe UDC refusera donc la transmission de ce postulat. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Moret pour cette intervention et demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

Madame Kirthana Wickramasingam tient à apporter une petite précision suite à l'intervention de M. Gilles Moret :

« Je rappelle que le postulat demande au Conseil communal d'étudier cette possibilité mais il reste libre de nous répondre à sa convenance. Je vous encourage plutôt à transmettre ce postulat, ce qui permettrait une mise en avant des éléments que vous avez cités et ce de manière encore plus explicite. »

Constatant que la parole n'est plus demandée, Monsieur le Président passe au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte par 35 OUI, 8 NON et 1 ABSTENTION, la transmission au Conseil communal du postulat de Madame Kirthana Wickramasingam, au nom du Groupe PS-Les Verts, sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets.**

* * * * *

Point 9 – Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Madame Kirthana Wickramasingam au nom du Groupe PS-Les Verts, demandant un rapport sur l'égalité salariale au sein du personnel (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Kirthana Wickramasingam demandant un rapport sur l'égalité salariale au sein du personnel.

Il demande à Madame Wickramasingam, auteure du postulat, si elle souhaite apporter un commentaire.

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Madame Kirthana Wickramasingam intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Rapidement, juste une petite remarque ou complément : en septembre 2016, le Conseil fédéral a lancé une Charte, en partenariat avec les cantons et les communes, qui vise à ce que les pouvoirs publics s'engagent en jouant le rôle d'exemple dans la promotion de l'égalité salariale. En signant cette Charte, les autorités appuient la mise en œuvre de l'égalité salariale dans leur champ d'influence. A ce jour, 14 cantons, dont celui de Fribourg, et 37 communes l'ont signée. La signature de cette Charte par la Ville de Bulle pourrait, par exemple, représenter une première étape dans la réponse à ce postulat, s'il est transmis bien sûr. Je vous encourage donc toutes et tous à accepter la transmission de ce postulat afin d'aider la ville de Bulle à devenir un acteur s'engageant activement contre la discrimination salariale et ainsi devenir un exemple. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Wickramasingam pour son intervention.

Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Au nom du **Groupe UDC,** Madame Amandine Sugnaux s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe UDC s'opposera à la transmission du postulat de Madame Kirthana Wickramasingam au nom du Groupe PS-Les Verts. En effet, nous estimons qu'aucun indice ne permet actuellement de penser que l'égalité salariale n'est pas respectée au sein du personnel communal.

Nous sommes au contraire d'avis que tel semble être le cas et faisons confiance à notre Conseil communal pour y veiller. Nous rappelons d'ailleurs que les femmes y sont représentées et qu'elles sauront, si leurs collègues ne s'y attèlent pas, ce dont nous doutons fortement, prendre les mesures qui s'imposent.

Dans ces conditions, nous sommes d'avis que le postulat Wickramasingam est inutile et n'aurait pour effet que de charger encore plus le Conseil communal alors que nous savons qu'il l'est déjà suffisamment.

Nous souhaitons ainsi éviter la création de bureaucratie supplémentaire mais nous tenons à rappeler que nous sommes particulièrement sensibles à la problématique soulevée. Il va de soi que nous veillerons à ce que le principe d'égalité soit respecté, en intervenant si nécessaire. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Sugnaux pour son intervention.

Il demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle. La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte par 36 OUI et 8 NON, la transmission au Conseil communal du postulat de Madame Kirthana Wickramasingam demandant un rapport sur l'égalité salariale au sein du personnel.**

Point 10 - Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Grégoire Kubski, au nom du Groupe PS-Les Verts, pour une stratégie d'encouragement des start-up (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Grégoire Kubski pour une stratégie d'encouragement des start-up.

Il demande à Monsieur Grégoire Kubski, auteur du postulat, s'il souhaite apporter un commentaire.

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Grégoire Kubski intervient en ces termes :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

En complément au postulat, je souhaite illustrer l'importance et l'ampleur de la problématique du départ des jeunes de Bulle et de la Gruyère pour travailler ailleurs, après la fin de leurs études ou de leur apprentissage. A titre d'exemple, sur une vingtaine de personnes dans ma classe de maturité au Collège du Sud, seuls cinq ou six sont aujourd'hui actifs professionnellement dans la région. Si trois personnes sur quatre ne sont pas revenues à ce jour, elles pourraient être amenées à revenir avec des mesures appropriées. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Kubski pour son intervention.

Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Grégoire Kubski au nom du Groupe PS-Les Verts, pour une stratégie d'encouragement des start-up.**

* * * * *

Point 11 - Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Erwan Keravec, au nom du Groupe PS-Les Verts, demandant une connexion Mobul avec le quartier des Granges et un concept de mobilité par quartier (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Erwan Keravec au nom du Groupe PS-Les Verts, demandant une connexion Mobul avec le quartier des Granges et un concept de mobilité par quartier.

Il demande à Monsieur Erwan Keravec, auteur du postulat, s'il souhaite apporter un commentaire. Comme tel n'est pas le cas, il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte par 39 OUI ET 5 ABSTENTIONS, la transmission du postulat de Monsieur Erwan Keravec demandant une connexion Mobul avec le quartier des Granges et un concept de mobilité par quartier.**

Point 12 - Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Madame Valérie Schmutz et Monsieur Eric Gobet, au nom du Groupe PLR : Bulle, ville touristique – pour une politique ambitieuse du tourisme (message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Valérie Schmutz et Monsieur Eric Gobet au nom du Groupe PLR pour une politique ambitieuse du tourisme à Bulle, ville touristique.

Il demande à Madame Schmutz et à Monsieur Gobet, auteurs du postulat, s'ils souhaitent apporter un commentaire.

Au nom du **Groupe PLR**, Madame Valérie Schmutz intervient en ces termes :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers collègues,

Vous avez tous reçu le "programme" du Conseil général de ce soir, avec notamment le message sur la transmission du postulat déposé par Eric Gobet et moi-même, portant l'intitulé « …au nom du Groupe PS-Les Verts ».

Petite surprise : bien qu'appréciant le Groupe PS- Les Verts, Eric Gobet et moi-même sommes toujours membres du Groupe PLR. S'agissant sûrement d'une faute de frappe, il serait de mise de rectifier l'erreur.

D'autre part, il n'y a aucun commentaire supplémentaire du Groupe PLR, tout est dit dans le postulat. Avec nos remerciements. »

Monsieur le Président remercie Madame Schmutz pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, la transmission du postulat de Madame Valérie Schmutz et Monsieur Eric Gobet, au nom du Groupe PLR, pour une politique ambitieuse du tourisme à Bulle, ville touristique.**

M. le Président passe la parole au Secrétaire du Conseil général qui souhaite s'exprimer suite à la remarque de Mme Schmutz :

« Madame la Conseillère générale PLR, Monsieur le Chef du Groupe PLR,

Croyez bien que je regrette mon erreur et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Je suis désolé de vous avoir ainsi " démissionnés" de votre cher parti, d'autant plus que j'ai probablement suscité quelques faux espoirs auprès des premiers des viennent-ensuite de la liste PLR.

Je présente également mes excuses au Groupe PS-Les Verts au sein duquel d'aucuns se sont demandé lequel des deux partis, PS ou Les Verts, devait se réjouir de ces deux nouvelles adhésions. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Monney et constate que Madame Schmutz et Monsieur Gobet acceptent ses excuses.

* * * * *

Point 13 - Election d'un nouveau membre à la Commission jeunesse et famille, suite à la démission de Monsieur Beg Sadiku du Groupe PLR

Monsieur le Président rappelle, comme annoncé lors de l'ouverture de cette séance, que Monsieur Beg Sadiku a démissionné le 13 mars 2018 de sa fonction de membre de la Commission jeunesse et famille.

Il passe la parole à Monsieur Eric Gobet qui, au nom du **Groupe PLR**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PLR a le plaisir de vous présenter, en remplacement de Monsieur Beg Sadiku, Monsieur Charles-Henri Brandt qui est entré au Conseil général lors de notre dernière séance. Monsieur Brandt est âgé de 38 ans, il est marié et père d'un enfant et prochainement d'un deuxième. Il habite à Bulle et travaille comme responsable commercial chez Ray SA à Givisiez. Je vous remercie d'ores et déjà de lui accorder votre confiance. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Gobet pour son intervention et s'enquiert de savoir s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Monsieur Charles-Henri Brandt élu membre de la Commission jeunesse et famille

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

* * * * *

Point 14 - Election d'un nouveau membre à la Commission Financière, suite à la démission de M. Théodore Savary du Groupe PS-Les Verts

Monsieur le Président rappelle, comme déjà annoncé en début de séance, que Monsieur Théodore Savary a démissionné pour la fin mai de sa fonction de membre de la Commission financière, souhaitant éviter de cumuler cette fonction avec celle découlant de sa nomination au sein de la Commission des naturalisations. Il le remercie pour son activité au sein de la Commission financière.

Il passe la parole à Monsieur Martin Rauber qui, au nom du **Groupe PS-Les verts**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Groupe PS-Les Verts propose la candidature de Madame Carole Fritschi au poste de membre de la Commission financière. Tout le monde ici la connait, elle est Conseillère générale depuis 2006 et elle a même présidé ce Conseil. Elle est professeur au CO et à l'EPAC de Bulle. Elle prendra cette fonction avec plaisir et je vous remercie d'ores et déjà de lui accorder votre confiance. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Rauber pour son intervention et s'enquiert de savoir s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame :

Madame Carole Fritschi élue membre de la Commission financière

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

* * * * *

Point 15 - Election à la présidence du Conseil général

Monsieur le Président rappelle que conformément au règlement, il y a lieu de procéder à l'élection à la présidence pour l'année à venir. Selon le tournus établi par les Groupes politiques avant la séance de constitution du 25 avril 2016, il appartient au Groupe PDC-PVL de présenter un/e candidat/e. Il donne donc, pour ce faire, la parole à Monsieur Patric Davet.

Au nom du **Groupe PDC-PVL,** Monsieur Patric Davet s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers collègues du Conseil Général,

J'ai le plaisir de vous présenter Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl comme candidate à la présidence du Conseil général.

Madame Pernet-Baeriswyl est une jeune femme dynamique et engagée, bienveillante et dotée d'un magnifique relationnel. Elle est mariée et a donné naissance à deux enfants, dont un il y a quelques jours puisque le petit François est né le 22 mai de cette année. C'est d'ailleurs la raison de son absence d'aujourd'hui. Je profite de l'occasion pour lui souhaiter à elle, ainsi qu'à sa famille, beaucoup de joie et de plaisir à l'aune de cette très jolie évolution familiale.

Au niveau professionnel, Madame Pernet-Baeriswyl est une personnalité aux remarquables compétences professionnelles, politiques et humaines. Elle a d'abord effectué des études de droit à l'Université de Fribourg où elle a obtenu un Master en droit. Elle a ensuite poursuivi son cursus avec un stage de notaire durant 2 ans, au terme duquel elle a passé son brevet et obtenu sa patente de notaire. A la fin 2012, elle a ouvert sa propre étude notariale, à titre indépendant, ici dans la commune de Bulle.

Sur le plan politique, nous précisons, si besoin est, que Madame Pernet-Baeriswyl est membre du PDC de la Ville de Bulle, qu'elle accomplit actuellement sa première législature au sein du Conseil général et qu'elle est membre de la Commission des écoles. En outre et depuis plusieurs années, elle assume la responsabilité de caissière du PDC de la Gruyère.

Le Groupe PDC-PVL vous recommande donc avec enthousiasme la candidature de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl pour la présidence du Conseil général et nous espérons que vous lui réserverez un chaleureux et enthousiasme accueil. Merci d'avance. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patric Davet pour sa présentation.

Il demande, par principe, s'il y a d'autres candidatures ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl élue Présidente du Conseil général pour l'année à venir.

Monsieur le Président félicite sincèrement Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son année de présidence. Il la remercie de se mettre à la disposition du Législatif de la Ville pour présider les séances de l'année à venir, en relevant que c'est sans aucun doute qu'elle sera aussi efficace comme Présidente qu'elle l'a été en tant que Vice-Présidente.

[Applaudissements]

* * * * *

Point 16 - Election à la vice-présidence du Conseil général

Monsieur le Président rappelle que conformément au règlement, il y a lieu de procéder à l'élection à la vice-présidence pour l'année à venir. Selon le tournus établi, il appartient au Groupe PLR de présenter un/e candidat/e. Il donne donc, pour ce faire, la parole à Monsieur Eric Gobet.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Eric Gobet s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Groupe PLR a le plaisir de vous présenter Monsieur Malik Seydoux à la vice-présidence du Conseil général.

Monsieur Seydoux est âgé de 45 ans. Il habite à Bulle, il est marié et père de 3 enfants.

Après avoir effectué l'école d'ingénieur de Fribourg en section "mécanique", il a travaillé 2 ans au CERN (Centre européen pour la recherche Nucléaire), puis 16 ans pour le Groupe TetraPak à Romont.

En 2016, Monsieur Seydoux a rejoint le Groupe E Entretec SA à Matran en tant que responsable du Département Eau.

Il a été président du comité du PLR de Bulle-La Tour-de-Trême de 2013 à 2017. Il est entré au Conseil général lors des dernières élections en 2016. Il est membre du Bureau du Conseil général depuis 2017 et siège également au sein de la commission des écoles.

Nous sommes convaincus que Monsieur Malik Seydoux assumera pleinement ses fonctions de vice-président et nous vous remercions par avance de la confiance que vous lui témoignerez. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Gobet pour sa présentation.

Il demande, par principe, s'il y a d'autres candidatures ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Malik Seydoux élu Vice-Président du Conseil général pour l'année à venir.

Monsieur le Président félicite sincèrement Monsieur Malik Seydoux et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son année de vice-présidence.

[Remise d'un cadeau par Madame Johanna Gapany – applaudissements]

* * * * *

Point 17 - Divers du Conseil général

Monsieur le Président rappelle que les Divers du Conseil général seront traités dans l'ordre suivant :

- les propositions
- les postulats
- les résolutions
- les questions
- et pour terminer d'éventuelles autres interventions telles des remarques, observations, etc.

A. Propositions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Monsieur le Président annonce qu'un postulat a été déposé ce soir par Monsieur Jacques Rime au nom du Groupe UDC ; il lui cède la parole.

Au nom du **Groupe UDC**, Monsieur Jacques Rime s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous déposons un postulat concernant le fonds de pensions de la Ville de Bulle. Lors de l'examen des comptes 2017, nous avons constaté que les engagements de la Commune pour la Caisse de pensions ont augmenté de Fr. 3,2 millions, soit plus de 30 %. Il n'y a aucune raison de penser que ce phénomène va se ralentir, d'autant plus que l'évolution des cours de la bourse a été favorable.

Nous constatons que toutes les collectivités publiques de Suisse allemande ont passé de la primauté des prestations à la primauté des cotisations et que ceux qui ne l'ont pas encore fait, comme l'Etat de Fribourg, étudient la question. Nous exigeons que le Conseil communal réalise une étude détaillée du fonds de pensions et propose des solutions garantissant à long terme la viabilité de ce fonds. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Rime pour ce postulat et au nom du Conseil en prend acte. Celui-ci sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Il demande s'il y a d'autres postulats.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Monsieur le Président rappelle que, comme le prévoit l'art. 104 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.
Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

D. Questions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Il passe la parole à Madame Marie-Christine Baechler qui, au nom du **Groupe PS-Les Verts**, s'exprime en ces termes :

- ***Nuisances sonores liées au trafic routier***

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Notre Commune se montre soucieuse de la qualité de vie de ses citoyens et je l'en remercie. La santé des êtres humains est impactée par les nuisances sonores durant la nuit. Sur le site de cartographie de la Confédération, nous pouvons constater que de nombreuses rues de Bulle sont en zone rouge par rapport au bruit lié à la

circulation. Bon nombre de ces routes ne bénéficient pas encore de bitume insonorisé, certaines sont passées à une limitation de vitesse à 30 km/h, des modérateurs de trafic ont été installés sur d'autres.

Une ordonnance fédérale demandait aux cantons et aux communes de prendre, jusqu'en mars de cette année, les mesures nécessaires pour diminuer l'intensité du bruit lié à la circulation dans les zones d'habitation.

Depuis quelques années, nous pouvons constater une prolifération de véhicules très bruyants, qui foncent plein gaz et « plantent sur les freins » entre les modérateurs de trafic, sur les routes limitées à 50 km/h ou font des courses poursuites, une fois la nuit tombée, dans des quartiers notamment à proximité de Globull.

Voici mes questions :

- *Les normes fédérales de 50 à 60 décibels dans les zones d'habitation la nuit sont-elles respectées dans notre Commune ?*
- *Est-ce qu'une cartographie sonore a été élaborée ? Si oui, en quelle année ?*
- *Quelles sont les mesures qui doivent être encore entreprises afin de diminuer les nuisances sonores liées au trafic ?*
- *Est-il prévu de limiter la vitesse à 30 km/h dans les axes routiers où la circulation augmente afin de limiter également la nuisance des bolides nocturnes ?*

Monsieur le Président remercie Madame Baechler pour cette intervention et passe la parole au Conseil communal pour la réponse.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Patrice Morand s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Je remercie Madame Baechler pour sa très intéressante question.

Le trafic urbain et ses nuisances sonores préoccupent aussi le Conseil communal. Ce sujet a d'ailleurs déjà été évoqué dans un précédent bulletin, sauf erreur celui de décembre 2017. Cependant, j'y reviendrai lors d'une prochaine séance du Conseil général, avec un rapport circonstancié. Pour votre information, un mandat a déjà été donné à un bureau d'ingénieur et je pense pouvoir vous en dire un peu plus cet automne ou en décembre prochain. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour son intervention et demande à Madame Baechler si cette réponse lui convient. Celle-ci répond par l'affirmative.

La parole n'étant pas plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Il passe la parole à Madame Marie-Claire Pasquier qui, au nom du **Groupe PLR**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Par respect pour tous, je prie le Président, respectivement sa successeure, d'instaurer un temps de parole ne dépassant pas 3 minutes par intervention, sachant que cela est suffisant pour présenter un sujet. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Pasquier et demande si le Conseil communal souhaite intervenir par rapport à cette remarque. Tel n'étant pas le cas, il s'enquiert de savoir s'il y a d'autres questions ou remarques.

Il passe la parole à Monsieur Patric Davet qui, **en son nom personnel**, s'exprime en ces termes :

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers collègues du Conseil Général,

Suite à ma nomination par le Conseil communal à la tête du Service des écoles de notre ville et conformément à l'article 52 du règlement sur le personnel qui stipule que "l'exercice d'un mandat de Conseiller communal ou de Conseiller général est incompatible avec la qualité de collaborateur communal", je vous informe qu'à la fin de cette séance du Conseil général, je vais remettre à Monsieur Guy Monney, secrétaire du Conseil général, ma démission pour le 31 mai 2018, mon entrée en fonction étant fixée au 1er juin prochain.

Œuvrer en qualité de membre du Conseil général et de vice-président de la commission financière m'a apporté beaucoup de satisfaction. Depuis mai 2011, j'ai eu du plaisir à côtoyer des personnes engagées, à traiter des sujets ou à m'exprimer sur des thématiques diverses et variées, sensibles voire importantes. Même dans l'adversité, les débats ont toujours été courtois et je garderai un excellent souvenir de mon mandat qui prendra donc fin après cette séance du 28 mai 2018.

Tout en vous félicitant pour votre engagement pour notre collectivité et pour la défense du bien commun de notre ville, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et tous beaucoup de plaisir et de succès pour la suite de vos mandats politiques.»

Monsieur le Président remercie Monsieur Davet et au nom du Conseil général prend acte de sa démission. Il le remercie chaleureusement de son engagement au sein du Législatif bullois et de la Commission financière.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur les Divers du Conseil communal.

* * * * *

Point 18 - Divers du Conseil communal

Monsieur le Président passe maintenant la parole au Conseil communal pour ses Divers.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic intervient en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

J'avais deux divers, mais suite au postulat de Monsieur Rime, j'en aurai un troisième.

1. *En principe, le Conseil communal ne répond pas aux tribunes libres et autres messages arrivant par d'autres flux, sachant que c'est ici dans cette salle, en plénum, que les choses se discutent et que les dossiers avancent. Cependant, je tiens tout de même à revenir sur une Tribune libre de La Gruyère du samedi 26 mai 2018 où un citoyen bullois écrit :*

   > *" La Ville de Bulle sacrifie volontiers la sécurité des piétons aux cyclistes irrespectueux. Certains utilisent en effet les trottoirs pour se déplacer, parfois de nuit et sans éclairage. Il s'agit d'infractions à la Loi sur la circulation routière, laquelle stipule notamment que le « trottoir est réservé aux piétons ». Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi la Police reste inactive. J'ai fait état de ce problème à la commune qui, par la voix de son Syndic, justifie cette situation par le fait que cela concerne bon nombre de villes…Bravo, belle politique !*
   > *J'attends le jour où une personne âgée ou un bambin se fera renverser par un vélo. A quoi cela sert-il de tracer des pistes cyclables qui ne sont utilisées, au mieux, que par un tiers des cyclistes ? "*

   J'aimerais intervenir sur deux éléments : lorsque quelqu'un rédige une tribune libre, il faut que la véracité des propos soit vérifiée. Ce citoyen, ancien policier à la retraite, devrait savoir qu'une campagne portant le nom de CILO a été mise sur pied par la Police cantonale, en collaboration avec les Polices communales, dont la nôtre ;

elle a commencé le 1er mai et durera jusqu'au 30 octobre 2018. Cette campagne a pour but une sensibilisation des cyclistes, par les agents de police, par rapport à l'importance que revêt, pour leur sécurité et celles des autres usagers, le respect des règles de sécurité par la population. Une attitude plus ferme est attendue à l'endroit des comportements dangereux dénotant un manque d'égard certain. Lors de cette campagne, la Police communale bulloise est intervenue à divers endroits de la Ville, ceci de manière préventive et à plusieurs reprises. Par la suite, une campagne plus répressive pourrait être menée face aux contrevenants. S'il est vrai qu'un citoyen m'a posé une fois une question par rapport aux cyclistes qui roulent sur le trottoir – et c'est un problème qui surgit dans bon nombre de villes de Suisse – à aucun moment je n'ai cherché à justifier cette situation comme étant un état de fait à Bulle sur lequel la Commune n'allait rien faire. J'en ai terminé pour la question de cette Tribune libre. »

2. *Mon deuxième divers concerne la séance de demain à laquelle vous êtes bien entendu toutes et tous invités ; il s'agit de la séance d'information à la population sur le PAL 2018, elle aura lieu dans cette même salle à 19h30.*

3. *En dernier point, je me dois de rebondir par rapport au postulat de Monsieur Jacques Rime sur la Caisse de Pensions car j'ai ici sous les yeux un courrier que je viens de signer et qui aurait dû être joint à la fiche de salaire du mois de mai du personnel de la Ville de Bulle. Un petit imprévu fait que ce courrier sera glissé dans l'enveloppe du salaire de juin. Ce courrier s'intitule « séance d'information aux assurés » et dit ceci :*

   "[…] Dans la lettre que nous avons envoyée aux assurés le 3 octobre 2017, nous disions qu'une information pour tous les assurés (tout le personnel de la Ville de Bulle, de GESA et des Foyers) aurait lieu au printemps 2018.
   Comme annoncé, des analyses fondamentales liées à la santé financière et à la pérennité de la Caisse ont été engagées. L'étude de congruence actifs-passifs a débouché sur une nouvelle allocation stratégique des placements, dans le but d'obtenir les rendements nécessaires à la caisse, en ayant un ratio performance / risque optimal à notre caisse. La structure de notre portefeuille sera adaptée au 1er juillet 2018.

   L'autre étude qui est menée concerne la mise à jour des bases techniques, à savoir la révision du taux technique et de la table de mortalité. En effet, en fonction de l'évolution des marchés financiers (diminution des rendements) et des données démographiques (augmentation de l'espérance de vie), ces éléments techniques fondamentaux doivent être revus périodiquement pour adapter les dispositions de la caisse à la nouvelle réalité.

   Les comptes 2017 ne sont pas encore révisés et approuvés, mais nous pouvons d'ores et déjà relever que la situation financière de la Caisse s'est améliorée, respectivement le degré de couverture a augmenté (89.25 % à fin 2016). Et ce, malgré le fait que nous ayons déjà mis en place une première adaptation importante des bases techniques, en diminuant le taux technique de 3.50 % à 2.75 % et en adoptant la table de mortalité VZ 2015, en lieu et place de VZ 2010.

   Le comité est soucieux de la pérennité à long terme de la Caisse et il se doit de poursuivre l'analyse des dispositions à prendre, comme il l'a toujours pratiqué, avec l'objectif premier d'offrir des prestations de premier ordre aux assurés. Dans cette attente, il a décidé de reporter la séance d'information à l'année prochaine. […]

   Voilà donc ce qu'il en est avec la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle, les soucis sont bien présents mais les travaux sont déjà en cours. J'en ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si un autre membre du Conseil communal souhaite prendre la parole.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Patrice Morand intervient en ces mots :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

La Commune devra ces prochaines semaines mettre à l'enquête publique le réaménagement du bas de la rue de l'Ancien-Comté à La Tour-de-Trême, qui va du rond-point de la rue de la Porte-d'En-Bas jusqu'au garage Schuwey, ceci toutefois, je le précise, sans supprimer le rond-point. Ces travaux seront menés conjointement et d'entente avec l'aménagement du quartier du Prâ, lequel sera mis en oeuvre par la Caisse de pensions du personnel de l'Etat de Fribourg. Nous allons donc profiter pour y aménager une piste cyclable et un nouveau trottoir. Ce chantier arrivant plus vite que prévu dans la planification des travaux de la Commune, un crédit vous sera bien sûr demandé lors d'une prochaine séance de votre Conseil. Merci de votre attention.

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour son information et demande s'il y a d'autres interventions.

Tel n'étant pas le cas, il redonne la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic conclut en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai rien de particulier à rajouter si ce n'est que je vous remercie pour la clarté de ses débats, je félicite les nouveaux élus et vous souhaite à toutes et tous un bel été. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et poursuit en ces termes :

« Avant de conclure, je rappelle aux intervenants de ce soir de remettre leurs écrits à la Secrétaire pour le procès-verbal, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel ; je les en remercie d'avance.

Avant de passer la parole au représentant de la nouvelle Présidente du Conseil général qui va nous adresser son premier message, je voudrais encore, en tant qu'ancien Président, vous adresser, chers collègues du Conseil général, tous mes remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée durant cette année présidentielle qui a été un véritable plaisir pour moi. J'espère avoir été à la hauteur de la tâche et avoir servi la fonction à votre satisfaction. J'aimerais également ajouter avoir été très honoré et ravi de pouvoir représenter la Commune à plusieurs occasions, en tant que son premier citoyen.

Comme cela ne sera jamais assez dit, je tiens une nouvelle fois à remercier très chaleureusement le personnel de l'Administration communale pour son travail, sa réactivité ainsi que son aide précieuse et indispensable. La collaboration durant cette année a été un véritable plaisir.

Pour terminer, je tiens une fois encore à adresser mes félicitations à notre nouvelle Présidente et aux nouveaux élus de ce Conseil et leur souhaite beaucoup de satisfactions dans leur mandat. En ce qui concerne notre nouvelle Présidente, je suis persuadé qu'elle contribuera à maintenir le climat serein, respectueux et constructif qui anime notre Conseil. Je cède ainsi la parole à son représentant, Monsieur Patric Davet. »

Monsieur Patric Davey donne lecture du message de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl, nouvelle Présidente du Conseil général :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers collègues du Conseil Général,

Bien que je ne puisse être présente à la séance de ce soir, je tiens à vous adresser un bref message à l'occasion de mon élection à la Présidence du Conseil général de la Ville Bulle. Je remercie Monsieur Patric Davet de vous le livrer en mon nom.

En premier lieu, permettez-moi de relever l'excellent travail accompli durant l'année écoulée par Monsieur Sébastien Bossel, Président sortant ; je l'en remercie. J'adresse en outre mes sincères félicitations à Monsieur Malik Seydoux pour son élection à la vice-présidence de ce législatif.

Une élection comme celle de ce soir m'honore autant qu'elle me réjouit. Aussi, je souhaite exprimer à tous les Conseillers généraux mes plus vifs remerciements pour la confiance que vous me témoignez. Cela m'engage à exécuter la tâche que vous me confiez avec la plus grande diligence.

Rigueur, responsabilité et respect de l'institution : telles sont les valeurs qui guideront mon activité durant mon année à la tête du législatif communal. Celles-là me permettront de veiller au bon déroulement des interventions ainsi que de garantir le respect des échanges entre partis et avec les différentes instances communales. C'est dans cet esprit que pourront continuer le développement des idées et les prises de décisions pour le bien commun.

Je me réjouis de vous retrouver cet automne et vous réitère toute ma reconnaissance. Merci à toutes et tous de votre attention. Anne-Luce Pernet-Baeriswyl »

Monsieur le Président remercie Monsieur Davet et clôt officiellement les débats en souhaitant à toutes et tous une bonne soirée.

[Applaudissements de l'assemblée]

La séance est levée à 22.02 h.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président	Le Secrétaire
Sébastien Bossel	Guy Monney

La Secrétaire au procès-verbal

Anne Fracheboud

Annexes : Message modifications limites communales (pt 3)
Message et règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal (pt 4)
Message, statuts et règlement de l'Association de communes « Ambulance Sud Fribourgeois » (pt 5)
Message détermination postulats M. Seydoux et B. Pasquier (pt 6)
Message détermination postulat C. Lavalette (pt 7)
Message transmission postulat K. Wickramasingam égalité salariale (pt 8)
Message transmission postulat K. Wickramasingam développement durable (pt 9)
Message transmission postulat G. Kubski start up (pt 10)
Message transmission postulat E. Keravec connexion Mobul (pt 11)
Message transmission postulat V. Schmutz – E. Gobet tourisme (pt 12)